

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 20 février 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

PLANTATIONS DE LA SOUCHÈRE, Long-thanh



Villa réservée au conseil d'administration de la société (planche 41)
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931*)



Jeanne-Marie-Marguerite BERTIN,
veuve RIVIÈRE DE LA SOUCHÈRE

Née à Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Maritime), le 14 juillet 1881.
Mariée en 1906 à Charles Rivière de la Souchère (1876-1916), pilote de la rivière de Saïgon.
Mère adoptive de plusieurs enfants.
Créatrice des plantations de Long-Thanh (1910).
Chevalier (août 1922), puis officier(1952) de la [Légion d'honneur](#).
Présidente intérimaire du [Syndicat des planteurs de caoutchouc](#) (août-septembre 1925)
Administrateur des [Hévéas de Xuan-Lôc](#), suite à des apports en décembre 1928.
Décédée à Grasse (Alpes-Maritimes), le 31 octobre 1963.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE TAN-LOC
à Phuoc-nguyên (Biên-hoa)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 169)

M^{me} DE LA SOUCHÈRE, administrateur délégué ;
MM. VINCENT, directeur ;
PAUL HUARD, RADICS, assistants.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE TAN-LOC
province de Biên-hoa
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 142)

M^{me} DE LA SOUCHÈRE, administrateur délégué ;
MM. VINCENT, directeur ;
SCALFI, DUPRÉ, assistants.

Le cocotier en Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 juillet 1918)

en terre grise humifère : M^{me} de la Souchère à An-Loc (80 hectares)...

PLANTATION DE LA SOUCHÈRE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, I-158)

M^{me} Ch. RIVIÈRE DE LA SOUCHÈRE, propriétaire et administrateur ;
MAURICE BRU, croix de guerre, directeur ;
GEORGES BRU, croix de guerre, directeur ;
PIERRE SANG, assistant.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Les Annales coloniales*, 17 août 1922)

Chevalier (au titre civil)

M^{me} Rivière de la Souchère (Jeanne-Marguerite-Marie), planteur en Indo-Chine Titres exceptionnels : depuis plus de dix-sept ans en Indo-Chine. N'est pas seulement un colon qui mérite les plus beaux éloges par son œuvre, ayant, en 1910, entrepris, seule, une plantation d'hévéas dans des conditions pénibles d'isolement, en pleine forêt. Son œuvre n'est pas seulement une œuvre agricole, c'est une véritable œuvre politique, car, si elle a su vaincre les difficultés naturelles d'un sol vierge, elle a su aussi s'attacher les indigènes dont elle est., dans la région de Long-Thanh, la bonne protectrice et qui, en elle, aiment la France.

Liste générale des membres de la [Société des études indochinoises](#)
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

MEMBRES TITULAIRES

M^{me} de la Souchère, planteur à Longthanh, Biênhoà
Magen (*Raymond-Alphée-Léon*), plantation de la Souchère à Biênhoà.

PLANTATION DE LA SOUCHÈRE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1923, 163)

Village B. de la Souchère, province Biên-hoà
M^{me} CH. RIVIÈRE DE LA SOUCHÈRE, propriétaire et administrateur ;
MM. DUCHESNE, directeur ;
XISTE DE TRUCHIS, élève planteur ;
RAYMOND MAGEN, —

Chambre d'agriculture
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1923)

La chambre, prenant en considération la requête de M^{me} de la Souchère, décide, de demander l'éligibilité des femmes françaises électeurs, ainsi que celle des femmes indigènes, avec pour celles-ci, comme condition *sine qua non*, la possession d'un diplôme d'instruction ou la certification qu'elles parlent et écrivent le français.

Cette obligation de la connaissance du français est naturellement exigée des candidats indigènes et sous les mêmes conditions.

François de Tesson, *l'Asie qui s'éveille*, 1923 :

En 1910, M^{me} de la Souchère, ayant décidé de créer quelque chose [...] de bien, de grand, d'utile, de beau, s'installait dans une modeste paillote autour de laquelle le tigre venait souvent roder. Tout autour d'elle, le fouillis hostile des hauts bambous, la forêt et ses menaces, la solitude. Quand les Saïgonnais apprirent qu'une jeune et charmante femme prétendait vivre ainsi à la manière des rudes pionniers, ils crurent à une gageure. [...] M^{me} de la Souchère, avec une troupe réduite de coolies, élargit peu à peu son domaine. Pour défendre les vergers naissants autour de sa demeure contre les animaux sauvages, elle était parfois obligée de faire le coup de feu. Cerfs, chevreuils, sangliers, porcs-épics lui rendaient plus souvent visite que les personnes avec lesquelles elle était naguère en relation à Saïgon. Pendant des mois et des mois, elle batailla contre la terre et les éléments hostiles. Elle avait juré qu'elle ne reviendrait à la ville que quand les hévéas auraient remplacé les énormes bouquets de bambous. Habillé en homme, chaussée de hautes bottes, un large feutre l'abritant contre le soleil, elle exerçait son métier de planteur avec une surprenante autorité. Parlant couramment l'annamite, s'intéressant à la vie de ses coolies, les soignants lorsqu'ils étaient blessés ou malades, elle savait tout obtenir de son personnel.

En 1912, un incendie détruisit 50.000 jeunes arbres ! M^{me} de la Souchère subit ce désastre sans broncher. Elle recommença la lutte dès le lendemain. Et enfin, sa constance fut récompensée comme dans les romans moraux. Après dix années de labeur et d'épreuve de toute sorte, la plantation qu'elle avait dirigé en personne, commença à lui apporter les satisfactions attendues.

Quand on se rend de Saïgon au cap Saint-Jacques sur la route coloniale n° 2, on aperçoit au kilomètre 53 des maisons rayés de blanc et de noir au milieu des alignements d'hévéas, une jolie demeure blanche à étage qui jette une note gaie dans les terres grises : c'est la plantation de la Souchère. Plusieurs kilomètres de routes la parcourent intérieurement. Il y a, sur les 1.000 hectares en plein rendement, environ 600 hectares à caoutchouc et aussi une quantité considérable de cocotiers et de bananiers. [...]

ANNUAIRE DES PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE

(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1923)

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 décembre 1923)

- Plantation de la Souchère

Située sur trois cantons : Long-vinh-thuong, Thanh-tuy-thuong et Binh-lâm-thuong ; villages : 1° de la Souchère, 2° Phuoc-nguyên, 3° Anloi, 4° Thanhnguyên, 5° Phuoclôc, 6° (Longthành) Tam-phuoc et Binh-lâm.

Voie d'accès : route nationale n° 15, route de Longthanh à Dâu-giây, cours d'eau navigable à Long-thanh, et rach Taman, du chemin de fer de Bienhoa.

Distance de Saïgon : à 51 km.

Propriétaire, nom et adresse : M^{me} Ch. Rivière de la Souchère, demeurant sur le Domaine de la Souchère, province de Bienhoa.

Nature du terrain : silico-argileux, riche en acide phosphorique.
Superficie globale : 3.300 hectares environ.
Superficie plantée en hévéas : environ 700 hectares.
Nombre d'hévéas prévus : 300.000.
Nombre d'arbres plantés 165.000.
Nombre d'arbres en saignée : 70.000, saignée alternée.
Méthode de culture : dessouchage à fond, défonçage, labours, hersage, binage, épandage, fumier, etc.
Main-d'œuvre : Cochinchinois, d'Annam, Tonkinois, 700 coolies dont 250 engagés, salaire variant de 0 \$ 30 à 0 \$ 50.
Immeubles et installations : nombreux immeubles, maison d'Européens, coolies, magasins, usines, forge, pagode, marché, boutiques chinoises, le tout couvert en tuiles, téléphone, éclairage électrique, tout matériel moderne.
Matériel agricole : tracteur, charrues, herses, camion Peugeot de 4 tonnes, 2 quadrilletes Peugeot pour le personnel, etc.
Cheptel : 200 bœufs, vaches, veaux, taureau indien, élevage de chevaux et chèvres.
Production de la plantation : 70 tonnes pour 1922, 100 tonnes pour 1923.

PLANTATIONS DE LA SOUCHÈRE
Village R. de la Souchère, province de Biên-hoa
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. 159)

M^{me} CH. RIVIÈRE DE LA SOUCHÈRE, propriétaire et administrateur ;
MM. CLAUDE JANTON, directeur ;
XISTE DE TRUCHIS, élève planteur ;
RAYMOND MAGEN, élève planteur ;
LAURENT, ASSISTANT, élève planteur.

Pour la production de caoutchouc en Indochine
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)

La plantation de la Souchère [est située] dans la province de Bienhoa, mais à proximité de Saïgon. La superficie plantée en hévéas est de 700 hectares et compte 160.000 arbres, dont 70.000 sont déjà saignés actuellement. Cette plantation a donné 100 tonnes de caoutchouc en 1923.

PLANTATIONS DE LA SOUCHÈRE
Village R. de la Souchère, province de Biên-hoa
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 111)

M^{me} CH. RIVIÈRE DE LA SOUCHÈRE, propriétaire et administrateur ;
MM. MICHEL, directeur ;
RAYMOND MAGEN et A. BILLANDEAU, élève planteur ;
JUCHART, comptable.

1925 (août-septembre) : PRÉSIDENTE P.I. DU
SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE

TRIBUNE ÉLECTORALE
Élections de la chambre agriculture
Ce que la liste Labaste coûte aux contribuables
(*L'Écho annamite*, 7 septembre 1925)

Madame de la Souchère doit à la Colonie :
1° pour sa plantation d'hévéas 169 691 \$ 38
2° pour une introuvable plantation de ricin 10.000 \$ 00

Adhésions et démissions
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 14 oct. 1925)

Lecture est donnée des lettres de M^{me} de la Souchère, de MM. de Bon et Magen, qui donnent leur démission de membres titulaires de notre syndicat. En leur lieu et place, M^{me} de la Souchère demande l'inscription, à titre de membre titulaire, de :
1° Plantation de la Souchère à Long-thanh.
2° Plantation de la Souchère, section B, Long-thanh.
3° Plantation Rivière de la Souchère à Xuan-loc.
Ces trois adhésions sont acceptées à l'unanimité.

Conseil municipal de Saïgon
Quatrième session ordinaire de 1925
Séance du 28 novembre 1925
(*L'Écho annamite*, 24 novembre 1925)

ORDRE DU JOUR

1° Examen des observations formulées par l'Administration locale au sujet du contrat passé avec M^{me} de la Souchère, pour l'enlèvement des matières usées.

.....

Le caoutchouc en Indochine
Extrait et résumé du rapport de M. LÉONARD FONTAINE au Comité national des
conseillers du commerce extérieur.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 décembre 1925)

Parmi ces grandes plantations, il convient de citer :
Province de Biênhoà : les Caoutchoucs de Cochinchine (3.300 hectares) ; les
plantations de la Souchère (3.300 hectares)

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1926)

.....
M^{me} de la Souchère et M. Sipièrre ont été élus présidents d'honneur.

PLANTATION M^{me} DE LA SOUCHÈRE (I)
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

Sur 3 cantons : Long-vinh-thuong, Thant-tuy-thuong, Binh-lam-thuong, villages de Phuoc-nguyên, d'An-lôc, Thanh-nguyên, Phuoc-lôc, Thanh-phuoc et Binh-lam, province de Biênhoà.

Voies d'accès : route Coloniale n° 13. de Saïgon-Cap Saint-Jacques, route de Longthanh à Daugiây. Chemin de fer de Biênhoà.

[16] Distance de Saïgon : 51 km.

Propriétaire : M^{me} Charles de la Souchère, à Longthanh, Biênhoà.

Nature du terrain : sol profond, 20 à 30 mètres à différents endroits, terrain silico-argileux, très riche en acide phosphorique.

Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : commencée en juin 1910, a brûlé et recommencée en 1912-1923. Ensuite plantée successivement chaque année.

Superficie globale : 3.000 ha. environ.

Superficie plantée en hévéas : 800 ha. (en valeur environ 1.200 ha.).

Nombre d'hévéas prévus : 500.000 environ.

Nombre d'hévéas plantés : 200.000.

Nombre d'hévéas en saignée : 80.000.

Nombre d'arbres par hectare : 275 et 300.

Méthode de culture : dessouchage à fond, défonçage, labours, binages, hersages.

Méthode de saignée : alternée en partie.

Main-d'œuvre : locale, engagés d'Annam et du Tonkin, Chams, environ 800 coolies, dont 250 engagés et 300 Moïs et Chams ; le reste Cochinchinois.

Immeubles et installations : nombreux.

Matériel agricole : tracteurs Latil, tracteurs Chenard et Walcker pour labour, charrues françaises, herses, cultivateurs Pilter, faucheuses mécaniques, charrettes.

Cheptel : 200 bœufs, vaches et veaux, 2 taureaux indiens pour la reproduction, chevaux pour le personnel européen et indigène.

Production : 1^{er} semestre 1926 : 60 tonnes.

Production 2^e semestre 1926 (probable) : 80 tonnes.

Autres cultures de la plantation : caféiers, cocotiers, bananiers, rizière, herbe pour le bétail.

Capitaux investis dans la plantation : 1.000.000 de piastres.

PLANTATION M^{me} DE LA SOUCHÈRE (II)

Sur le village de Thanh-phuoc, canton de Long-vinh-thuong et canton mois d'An-viêng, province de Biênhoà.

Voies d'accès : route Coloniale n° 15 de Saïgon au Cap Saint-Jacques, route de Longthanh à Daugiây. Cours d'eau navigable à Longthanh et rach de Tam-an. Le suoi Phuou-tanh traverse la plantation. Chemin de fer de Biênhoà.

Distance de Saïgon : 49 kilomètres.

Propriétaire : M^{me} de la Souchère, à Longtham, Biênhoà.
Nature du terrain : silico-argileux, riche en acide phosphorique.
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : en défrichement :
15.000 arbres en 1926.
Superficie globale : 381 hectares.
Nombre d'hévéas plantés : 15.000.
Main-d'œuvre : Moïs, Chams et Annamites.
Immeubles et installations : maisons recouvertes en tôle (en construction).
Matériel agricole : petit matériel.
Capitaux investis dans la plantation : 100.000 piastres.

PLANTATION M^{me} DE LA SOUCHÈRE (III)

Sur le km. 13 de la route de Baria à Xuan-lôc, canton d'Anlôc, province de Biênhoà.
Voie d'accès : route de Baria à Xuan-lôc.
Distance de Saïgon : 86 kilomètres.
Propriétaire : M^{me} de la Souchère, à Longthanh, Biênhoà.
Nature du terrain : terre rouge extrêmement riche.
Superficie globale : 165 hectares.
Superficie plantée en hévéas : 50 ha. (la mise en valeur continue pendant l'année
1926).
Nombre d'hévéas prévus : 50.000.
Nombre d'hévéas plantés : 10.000 environ.
Main-d'œuvre : Annamites et Moïs : 100 coolies.
Immeubles et installations : habitations pour surveillants et coolies.
Matériel agricole : tracteurs, charrues, cultivateurs Pilter, faucheuses mécaniques.
Cheptel : 20 bœufs, chevaux.
Capitaux investis dans la plantation : 300.000 piastres.



Planche 24. — Villa de M^{me} de la Souchère



Planche 26. — Tracteur Chenard & Walcker avec remorques-citernes pour le transport des vidanges de la ville de Saïgon sur la plantation



Planche 27. — Chalands affectés au transport des vidanges de la ville de Saïgon



Planche 28. — Marché, église, maison commune, école.



Planche 29. — Salle de triage du caoutchouc avant encaissage



Planche 30. — Maison de surveillant indigène



Planche 31. — Maison-type pour coolies



Planche 32. — Église de la plantation



Planche 33. — Pagode



Planche 34. — Camion pour le transport du caoutchouc de la plantation. Voitures affectées au personnel européen surveillant.

Une belle manifestation à Longthanh sur la Plantation de la Souchère
(*La Tribune indochinoise*, 3 janvier 1927, p. 1, col. 5)

À l'occasion du 1^{er} jour de l'an 1927, le personnel de la plantation de la Souchère offrit à la créatrice de cette belle œuvre une fête grandiose, dans sa simplicité et sa naïveté.

Madame de la Souchère, qui a consacré 18 ans de sa belle jeunesse à la mise en valeur de ce coin de brousse cochinchinoise, reçut là la plus belle consécration de ses efforts féconds qui donnent la mesure de sa vaillante ténacité et de son indomptable énergie.

Qui n'a pas ses hévéas, aujourd'hui ? Mais il fut un temps, pas trop éloigné, où il fallait une foi robuste dans l'avenir pour poursuivre une tâche difficile rendu plus désespérante encore par la baisse ruineuse du caoutchouc sur le marché mondial.

Au moment où, fatiguée par son séjour colonial prolongé, Madame de la Souchère se voit obligée de s'associer des moyens d'action plus puissants pendant qu'elle rentre en France pour respirer l'air vivifiant du pays natal, son personnel français et annamite a tenu à exprimer à la « Maman », qui fut si bonne, si compatissante et aussi si vaillante, ses regrets de la voir partir et son espoir de la voir bientôt revenir.

La fête fut splendide. Des notabilités françaises et annamites furent nombreuses à venir apporter à madame de la Souchère l'expression de leur admiration pour son œuvre accomplie et de leur respectueuse amitié pour sa personne. Remarqué notamment, au risque de nombreux oublis : M^{me} et M. Rouelle (Normand), donc un compatriote de madame de la Souchère, MM. Cateau, Barbier, également du Nord, M^{me} et M. Boulet, M^{lle} et M. Bui-quang Chiêu, MM. Lasseigne, Duchateau, M^e Mathieu, notaire, M^e Lambert, avocat, M. Thiebault, administrateur, M^{me} et M. Ohl, administrateur, Faget, publiciste, Robin, ingénieur d'agriculture, Garnier ¹, ancien Résident supérieur au Laos, Huyn-ngoc-Binh, conseiller colonial, Nguyễn-van-Huê, commis des services civils, Connes, conseiller agricole, M. Nguyen van Cua, M^{me} Chanu, M^{me} et capitaine Nguyen-van-Xuân, Balencie, ingénieur d'agriculture, doc-phu Thuât, docteur Augagneur et M^{me}, le commandant Blanc, Acharwski, etc., etc.

Nous nous excusons de ne pouvoir donner la liste complète qui serait fort longue des invités de M^{me} de la Souchère. Notre mémoire nous trahit.

Promenade du Dragon, retraite au flambeau, concours de décorations lumineuses, théâtre annamite, rien ne manquait pour distraire les uns et les autres, après la cérémonie imposante de la remise des trois sapèques en argent conférées par l'Empereur d'Annam à trois fidèles serviteurs de la plantation de la Souchère M. Huê, au nom de ses camarades et compatriotes de Long-Thanh, a prononcé une allocution fort remarquée. Un employé annamite a lu un long discours pour exprimer les regrets de tout le personnel de voir partir la « Maman » que tout le monde souhaite de revoir bientôt. Avec une émotion intense, madame de la Souchère remercia en promettant de revenir sur cette terre à laquelle tant de souvenirs l'attachent irrésistiblement.

Un goûter fut servi à 8 h. 1/2 en attendant le souper servi en plein air par les soins de M. Messner et auquel les invités firent le plus grand honneur.

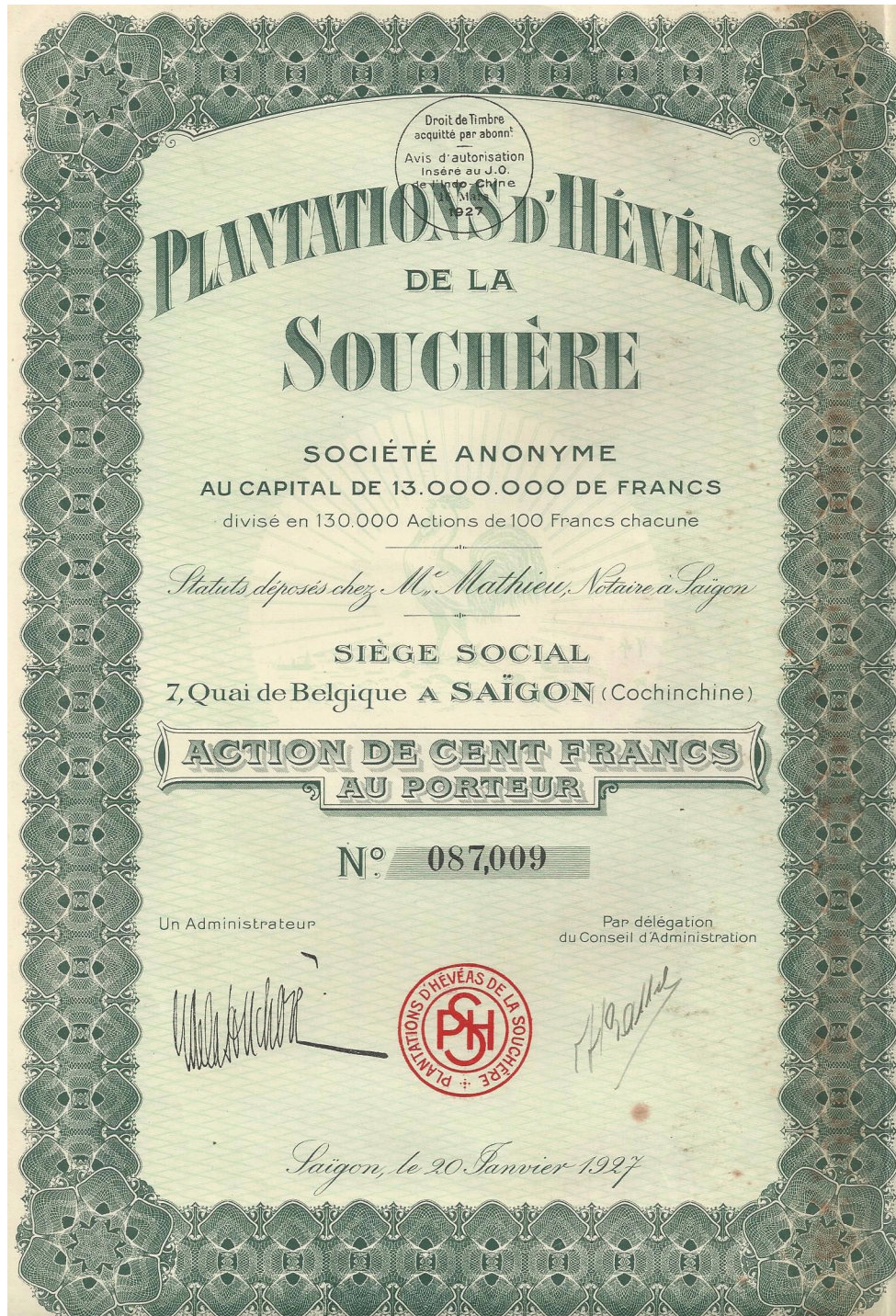
Au champagne, M. Rouelle, en qualité de compatriote, porta la santé de M^{me} de la Souchère dont il exalta l'énergie et la bonté.

M^{me} de la Souchère, très visiblement émue, répondit en remerciant tous les Français et Annamites de leurs témoignages de sincère sympathie. Il était une heure du matin, au chant d'un coq sauvage quand on se sépara non sans avoir exprimé individuelle

¹ Albert Garnier : marié à une Annamite. Successivement résident supérieur au Laos, délégué général à Dalat et, enfin, résident-maire de Tourane.

ment à madame de la Souchère que le Nouvel An qui s'ouvrait apportât à la vaillante Française de Long-Thanh, santé, richesse et bonheur.

1927 : TRANSFORMATION EN S.A.,
SOUS L'ÉGIDE DE Wm. G. HALE & CIE
ET DE LA SICAF



Coll. Gérard O'Connell
PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE LA SOUCHÈRE
S.A. au capital de 13.000.000 fr.

divisé en 130.000 actions de 100 fr. chacune
Droit de timbre acquitté. Avis d'autorisation inséré au *J.O. de l'Indochine* 16 mars
1927

Statuts déposés chez M^e Mathieu à Saïgon
Siège social : 7, quai de Belgique (Cochinchine)[= siège de Wm. G. Hale]
Un administrateur ; Elena de la Souchère
Par délégation du conseil d'administration ; R. Boas
Saïgon, le 20 janvier 1927

Jean Paul Amédée BILLÈS, fondé de pouvoir

Né à Pezilla-de-la-Rivière (Pyrénées-Orientales), le 12 mai 1872.
Fils de Paul Emmanuel *Jean* Billès (1828-1899), colonel d'infanterie de marine, et de Marie Palegry.

Frère d'André Billès (1870-1906), saint-Cyrien, chef d'une mission d'étude d'une [voie transversale de l'Annam au Mékong](#) (1903-1904) :

Marié à une Dlle Goupil, fille d'Auguste Goupil, avocat défenseur, président du conseil général des Établissements français de l'Océanie. Dont :

- Madeleine, mariée le 21 déc. 1926, à Saïgon, à Jean Coppin, substitut général ;
- Jane ;

...

Élève du Prytanée militaire de La Flèche.
Dans l'infanterie coloniale à Tahiti, en Nouvelle-Calédonie, au Maroc (1899-1914),
commissaire du gouvernement auprès du conseil de guerre de Hanoï (1914-1915),
campagne contre l'Allemagne (1917-1919).

Chef du service d'hygiène à Cholon (1920).

Secrétaire général de la chambre d'agriculture (juillet 1925-janvier 1927).

Fondé de pouvoir de M^{me} de la Souchère (janvier 1927),

Administrateur des [Rizeries du Mékong](#) (groupe Hale) ;

Syndic de faillite à Saïgon (1929-1930).

Conseiller municipal (1926), puis éphémère maire (décembre 1928) de Saïgon.

Chevalier (*JORF*, 13 juillet 1911, p. 5644), puis officier de la Légion d'honneur.

Chef de bataillon honoraire, à Pezilla-de-la-Rivière (*JORF*, 12 mai 1933).

Décédé en avril 1934.

Procès-verbal de la 632^e séance, en date du 28 octobre 1926 du Comité de
l'Indochine.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 janvier 1927)

Lettre de M^{me} de la Souchère, présidente d'honneur, au sujet des réunions de la
Chambre syndicale et de sa composition.

.....
Je vais quitter la colonie et ai laissé ma procuration générale au commandant Billès,
qui me représentera ici à l'avenir.

Je viens vous proposer sa candidature, car il représentera, si vous voulez bien
l'admettre au sein de la chambre syndicale, les exploitations confiées à sa surveillance et
à son contrôle, savoir :

1° ma plantation « Rivière de la Souchère » à Xuan-Loc ;
2° ma plantation de quinquina et caoutchouc « de la Souchère » à Dran, Haut-Donai, Annam.

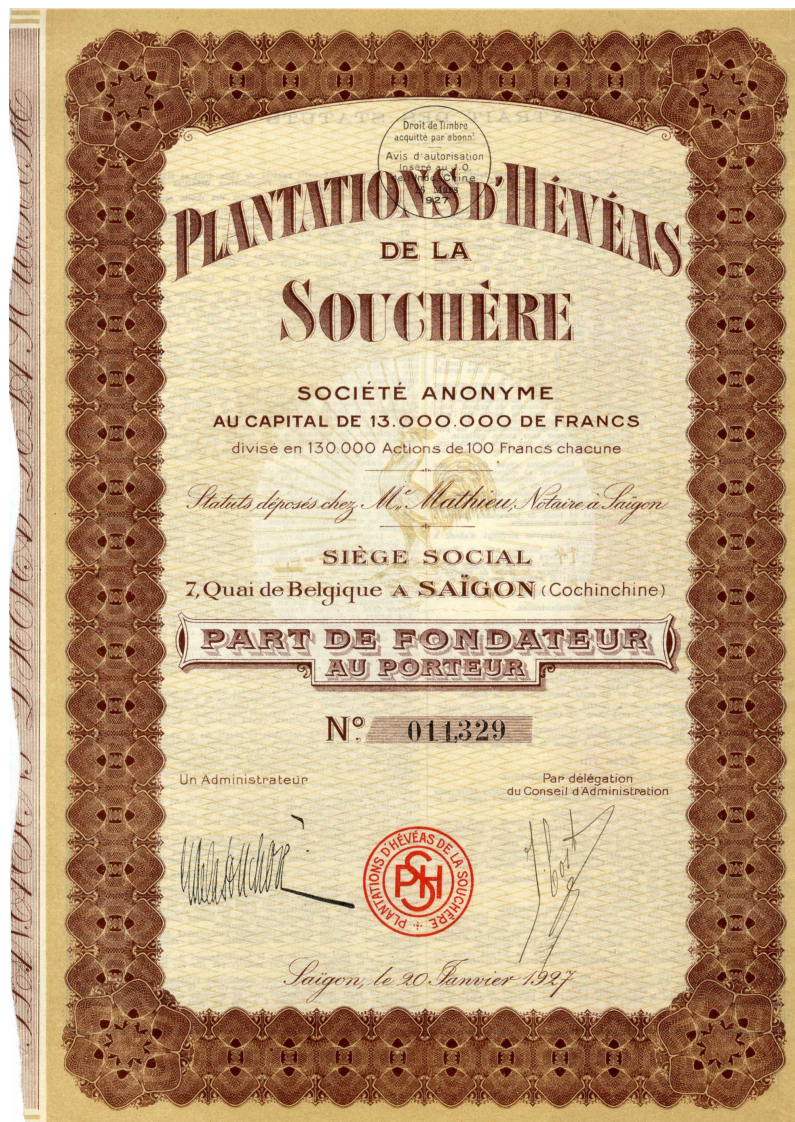
.....

Notre carnet financier

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 janvier 1927)

Nous apprenons la constitution de la plantation d'hévéas de madame de la Souchère en société anonyme au capital de 13 millions de francs. Premiers administrateurs ; MM. Triadou [Wm. G. Hale], Berquet ², Lasseigne [Banque franco-chinoise], M^{me} de la Souchère.

² [Oscar Berquet](#) (1865-1937) ; ancien directeur de l'Enregistrement à Saïgon, ancien président du Syndicat des planteurs de caoutchouc.



[Coll. Serge Volper](#)

PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE LA SOUCHÈRE
Société anonyme au capital de 13.000.000 de fr.
divisé en 130.000 actions de 1000 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 16 mars 1927

Siège social ; 7, quai de Belgique à Saïgon (Cochinchine)

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur ; Elena de la Souchère
Par délégation du conseil d'administration ; R. Boas

Notre carnet financier
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 avril 1927)

Nous avons annoncé en son temps la création de la Société des « Plantations d'hévéas de la Souchère », au capital de 13 millions de francs divisé en 130.000 actions de 100 francs.

Nous apprenons aujourd'hui les modalités de cette constitution. La plantation de M^{me} de la Souchère a été mise en société par la maison Hale et Cie, représentée à Saïgon par M. Émilien Bertrand.

M^{me} de la Souchère a apporté environ 3.350 ha. sis dans la province de Biênhoà et notamment sa plantation de 200.000 hévéas de Don-Thanh ; toutes les habitations, meubles, etc., le bétail, l'outillage de la plantation et une demande de concession de 234 ha. à Tam Phuoc (Biênhoà).

En rémunération de ces apports, elle a reçu ; 375.000 piastres, 3 millions de francs, 30.000 actions libérées de la Société et 10.200 parts bénéficiaires sur les 18.000 créées.

Les 7.800 autres parts sont attribuées aux actionnaires à raison de trois parts pour 50 actions. Les actions ont droit à un dividende de 8 % et les parts à 25 % du solde des bénéfices.

Les premiers administrateurs, nommés pour 6 ans, sont : M^{me} de la Souchère, MM. Louis Jacque ³, Charles Triadou, Ippolito [Automobiles et cycles de l'Indochine], Lasseigne, Émilien Mazet [Distilleries Mazet], Émilien Bertrand [Wm. G. Hale], Oscar Berquet, Pierre Guesde ⁴, la Sicaf, Hale et Cie, et [Ernest] Martin et Cie ⁵.

Les président, vice-président et administrateur délégué sont issus de la maison Hale.

Discours de M. Bec, président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 10 mai 1927)

C'est d'abord [le retour en France de] Madame de la Souchère, la femme vaillante que vous connaissez dont la santé, fortement ébranlée depuis plusieurs mois, réclamait impérieusement un repos en une terre plus clémente, sous le climat de notre doux pays. Malgré le droit bien légitime, et durement autant que longuement payé, qu'elle aurait de jouir, en France, de toutes les satisfactions que peut procurer la magnifique aisance acquise, elle n'a envisagé son départ que sous le signe du retour prochain en Indochine. Sans doute juge-t-elle que son œuvre créatrice n'a pas pris fin. [...]

M. Billès ⁶, dont la démission de secrétaire général avait été acceptée le dix janvier, par notre bureau réuni à cet effet, a cessé ses fonctions de chef de notre secrétariat. Vous connaissez les raisons de cette démission : M. Billès est devenu le fondé de

³ Louis Jacque (1864-1937) ; des Comptoirs généraux de l'Indochine, ancien président du Syndicat des planteurs de caoutchouc.

⁴ Pierre Guesde ; ancien résident supérieur en Indochine, administrateur de nombreuses sociétés. Il paraît représenter ici la SICAF.

⁵ Ernest Martin ; banquier à Paris, puis agent de change. Administrateur des Comptoirs généraux de l'Indochine et des Hévéas de Chalang.

⁶ Jean-Paul Amédée Billès : né le 12 mai 1872 à Pezilla-de-la-Rivière (Pyrénées-Orientales). Fils de Jean Billès, officier, et Marie Palegri. Officier de réserve de l'armée coloniale, chef du service d'hygiène à Cholon, puis secrétaire général de la chambre d'agriculture, fondé de pouvoir de M^{me} de la Souchère (1927), administrateur du cercle sportif et maire météorique de Saïgon (décembre 1928), syndic, marié le 17 mai 1929 à Simone Honorine Turou (ou Turon). En résidence à Pezilla-de-la-Rivière (*JORF*, 12 mai 1933).

pouvoirs de M^{me} de la Souchère. Ce choix l'honore, et mieux que ce que je pourrais dire, il illustre la manière dont il a su diriger le service du secrétariat général durant les dix-huit mois qu'il a passés à sa tête. [...]

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine,
Élection des membres de la chambre syndicale du 14 septembre 1927
(*L'Écho annamite*, 16 septembre 1927)

Duchateau [dir. Wm. G. Hale](Sté des plantations de la Souchère) 88
Billès (Plantation de la Souchère) 83

Chronique des provinces
BIENHOA
Un dispensaire à Longthành
(*L'Écho annamite*, 19 décembre 1927)

M. Pasquier, gouverneur général *p. i.* de l'Indochine, et M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, ont présidé, ce matin, la cérémonie de la pose de la première pierre d'un dispensaire offert par M^{me} de la Souchère à la province de Biênhoà, pour être érigé dans le centre de Longthành.

1927 : INTRODUCTION EN BOURSE.

Notre carnet financier
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 décembre 1927)

Les actions des Plantations d'Hévéas de la Souchère ont été introduites en Bourse aux environs de 200 francs.

Rappelons qu'il existe 130.000 actions de 100 francs et 18.000 parts ayant droit à 25 % du solde des bénéfices nets.

En 1926, la production fut de 120 tonnes de caoutchouc.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1928)

Les plantations d'hévéas de la Souchère ont réalisé en 1927 un bénéfice de 654.406 francs ; les amortissements s'élèvent à 923.879 francs.

LES PRIMES DE MOTOCULTURE

(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1928)

Liste des bénéficiaires des primes pour appareils de motoculture (extrait du *Bulletin administratif de la Cochinchine* du 30 août 1928) :

Société des plantations de la Souchère à Long-Thanh (Biênhoà) 304 \$ 00

Hale et Cie

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 octobre 1928)

[...] Au bilan, l'on voit bien que le fonds de commerce ne figure plus que pour 1 franc et que les réserves atteignent près de 900.000 fr., mais on y voit aussi pour près de 14 millions de débiteurs divers, qui ne peuvent être que les filiales de la société, parmi lesquelles on trouve les Hévées de Chalang, au capital de 21 millions, les Hévées du Hek-Chlong [*sic* : *Preck-Chlong*], capital 10 millions, les Hévées de la Souchère, capital 13 millions. [...]

À la commission permanente du Conseil de gouvernement
(*L'Écho annamite*, 20 novembre 1928)

La Commission permanente du Conseil de gouvernement a, dans sa dernière réunion, examiné de nombreuses questions.

Il nous faut citer parmi celles qui intéressent plus spécialement la Cochinchine :

.....
— Approbation du rapport du directeur des Finances du 31 octobre 1928 proposant la régularisation des écritures qui figurent au débit des comptes ouverts dans ses livres aux noms de M^{me} de la Souchère et de M. Salomon, planteurs de ricin.

S. I. C. A. F

(*Le Journal des finances*, 2 août 1929)

[...] Les Plantations d'hévées de la Souchère* auront à procéder à une réorganisation financière. [...]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 janvier 1929)

Les actions des Hévées de la Souchère ne se relèvent pas. Il est vrai que cette plantation qui est en terre grise et qui souffrit beaucoup de la crise d'après guerre, n'est guère attrayante. De plus, elle fut payée cher : M^{me} de la Souchère toucha en effet 3 millions de fr., 375.000 piastres, 30.000 actions d'apport et 10.200 parts de fondateur sur 18.000 créées (ayant droit à 25 % des superbénéfices)

À 50 fr. l'action et 200 fr. la part, la société est encore capitalisée à plus de 10 millions. C'est beaucoup, même pour 200.000 hévées, dont 90.000 en saignée. L'exercice 1927 laissa un bénéfice net de 621.686 fr. qui fut reporté à nouveau. Que sera l'exercice 1928, qui vit les prix du caoutchouc baisser de moitié ?

Il s'annonce si mal que les dirigeants ont décidé de réduire la saignée. De plus, le fonds de roulement est infime. Il fut en effet versé 10 millions sur lesquels on en donna 7 à M^{me} de la Souchère (3 millions de francs et 375.000 piastres).

(L'Éveil économique de l'Indochine, 10 février 1929)

L'action Hévéas de la Souchère, introduite à 200 fr. il y a près d'un an, cote 50 fr. et la part 200.

Hévéas de la Souchère
(Le Merle mandarin, 12 juillet 1929)

On ne cote plus, malgré les efforts du banquier [Ernest] Martin, que 155 sur l'action et 450 sur la part. La réaction actuelle n'est d'ailleurs que le prologue d'un mouvement rétrograde beaucoup plus accentué. Que voulez-vous ? Il ne suffit pas d'être dans les pays chauds et d'avoir un nom à changement de vitesse pour trouver des adorateurs constants. Les promesses d'avenir, on s'en fatigue vite... Les étoiles filantes ne sont plus à la mode.

Actuellement, les actions ne font plus l'objet que de rares transactions aux environs de 50 francs et les parts sont complètement délaissées vers 76 francs. Cela ne fait que confirmer, ce que nous avons dit.

Le banquier Martin n'a décidément pas la main heureuse. Et ses clients ne doivent plus avoir une confiance illimitée en ses tuyaux car en suivant ses conseils, rien qu'en ce qui concerne ces Hévéas, ils ont perdu dans les 20 millions en moins d'un an et demi.

Même en francs-papier, ça vous fait tout de même quelque chose !

(L'Argent, 31 mai 1929.)

Sté indochinoise de commerce d'agriculture et de finance
Résumé du rapport pour 1928
(L'Éveil, 13 octobre 1929)

La Sté des plantations d'hévéas de la Souchère aura à procéder à une réorganisation financière.

Hévéas de la Souchère
(Le Merle mandarin, 25 octobre 1929)

Qu'advient de ces fameux « hévéas » dont un grand confrère quotidien déclarait, en 1927, qu'ils avaient tous les atouts en mains et que chaque année marqueraient désormais des progrès importants ? Dans quel sens ? Celui de la baisse sans doute ! On est bien forcé de l'admettre devant l'effondrement des cours et de la perte que fait ressortir le bilan de 1928 : 213.350 francs contre un bénéfice net de 1.600.000 fr.. en 1927. Quant au bilan, il se caractérise par 223.000 francs de liquidités en regard de 3 millions 500.000 francs d'exigibilités à court terme. Grand confrère qui avez prôné de

semblable façon les Warrants d'Alsace, les Cargos français et le Carburant Makhonine, il semble que votre étoile pâlit de plus en plus au firmament de la presse.

Nouvelles économiques et financières.

Encore une valeur indochinoise qui fout le camp ; depuis fort longtemps, les actions sont incotées.

Hévéas de la Souchère

(Le Merle mandarin, Satirique hebdomadaire, 15 novembre 1929)

On dit qu'un nouveau procédé de culture, permettant d'obtenir une réduction notable des prix de revient, a été mis en application pour l'exercice en cours. C'est possible, mais cela n'empêche pas que l'avenir reste sérieusement compris [*sic : compromis*] et que nous persistons à conseiller la vente de ces titres à la première reprise éventuelle dont ils pourraient faire l'objet. — (L'Intérêt de Tous).

Fredaine

(Le Merle mandarin, 1^{er} décembre 1929)

L'Indochine est en passe de devenir un pays essentiellement mélomane. Les coups d'accordéon, dont les échos plaintifs parviennent jusqu'à la mère-patrie, se suivent à une cadence endiablée. La « Société française des verreries de l'Indochine » descend de l'estrade après avoir réduit son capital de 5 à 2 1/2 millions et reporté à 7 1/2 millions.

Sont inscrites au programme la « Cotonnière de Saïgon » « Hévéas de la Souchère », « Agricole du Kontum », etc. Voici que Madagascar est à son tour atteinte par la contagion.

Mais pourquoi diable tant de capitaux français, représentant souvent le fruit d'une patiente économie, sont-ils allés se fourvoyer dans ces bals musette ?

11 décembre 1929 : la maison Hale, grosse débitrice de la Banque de l'Indochine, se voit acculée à donner des garanties, dont le domaine de la Souchère : la banque se substitue ainsi à la gérante (maison Hale) pour une hypothèque de 435.000 piastres (quatre cent trente cinq mille).

Un groupe important d'actionnaires, ému par la situation, oblige la maison Hale à se démettre de ses fonctions.

Hévéas de la Souchère

(Le Merle mandarin, 5 janvier 1930)

Affaire surcapitalisée où seuls les apporteurs peuvent espérer tirer quelque profit. L'abstention s'impose de façon absolue.

En raison du marasme actuel, les actions n'ont pu être cotées depuis des mois, ce qui est peu fait pour inciter les capitalistes à des achats nourris sur le titre.

Même si fantaisie leur prenait de devenir associés de M^{me} de la Souchère, en dépit de ces perspectives peu attrayantes, il ne faudrait pas qu'ils oublient que la société a fixé son siège social à Saïgon, ce qui est évidemment très commode pour le conseil qui

peut, à sa guise, tenir des assemblées entre augures et se soustraire absolument au droit de regard des actionnaires.

On ne peut donc que leur conseiller l'abstention la plus absolue sur les deux catégories de titres et laisser sans vergogne la veuve coloniale à ses expériences de mise en valeur de son domaine colonial ou, plus exactement, à l'exploitation de la crédulité de ses contemporains.

L'Intérêt de Tous

Les procédés de rapine ne diffèrent guère de qualité. — Entre Les Hévéas de Cochinchine et La Biênhoà industrielle forestière ; entre Les Plantations de la Souchère et la S. I. C. A. F. : quelle différence je vous prie ?
(*Le Merle mandarin*, 12 janvier 1930)

« Les Plantations de la Souchère », affaire montée par ce notaire véreux nommé « Mathieu » [de Saïgon].

Qui dit « Mathieu » dit Voleur Ce sinistre bandit n'aurait jamais dû quitter la Guyane dont il est originaire.

L'épargne française se désintéresse de nos colonies
par Marcel Ruedel
(*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1930, p. 1)

[...] Et ces Hévéas de la Souchère ? Ah ! quels bruits ! Quelle mine d'or que ces hévéas ! Je me rappelle avoir eu une entrevue avec la fondatrice, M^{me} de la Souchère, dans un somptueux hôtel de l'avenue de l'Opéra, quelques mois avant que fût lancée sa petite affaire. Les patronages coloniaux de M^{me} de la Souchère ne me disaient rien qui vaille. Au premier rang se trouvait M. Albert Sarraut, ministre des Colonies et ancien gouverneur général de l'Indochine : il devait donner, peu après, la Légion d'honneur à l'animatrice des Hévéas qui porte son nom. [...]

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
La promotion du ministère des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1930)
(*Le Journal officiel de la République française*, 7 mars 1930)

CHEVALIERS (au titre civil)

Martin (*Ernest-François*) [Né le 21 août 1878 à Essonnes (Essonne)], banquier ; 37 ans 11 mois de services et de pratiques professionnelle, 3 campagnes. A contribué au placement de capitaux considérables en Indochine facilitant ainsi le développement de la colonie [Éditeur de *l'Annuaire financier France-Extrême-Orient*, administrateur des Hévéas de la Souchère, des Hévéas de Chalang et des Comptoirs généraux de l'Indochine].

À l'assemblée générale de 1930, le *quitus* est refusé aux administrateurs et la dette de 435.000 piastres, dont la maison Hale n'avait fourni aucune justification, est contestée, considérée comme litigieuse et portée comme telle au bilan.



Dispensaire de Long-Thanh. Don de M^{me} de la Souchère (planche 41)

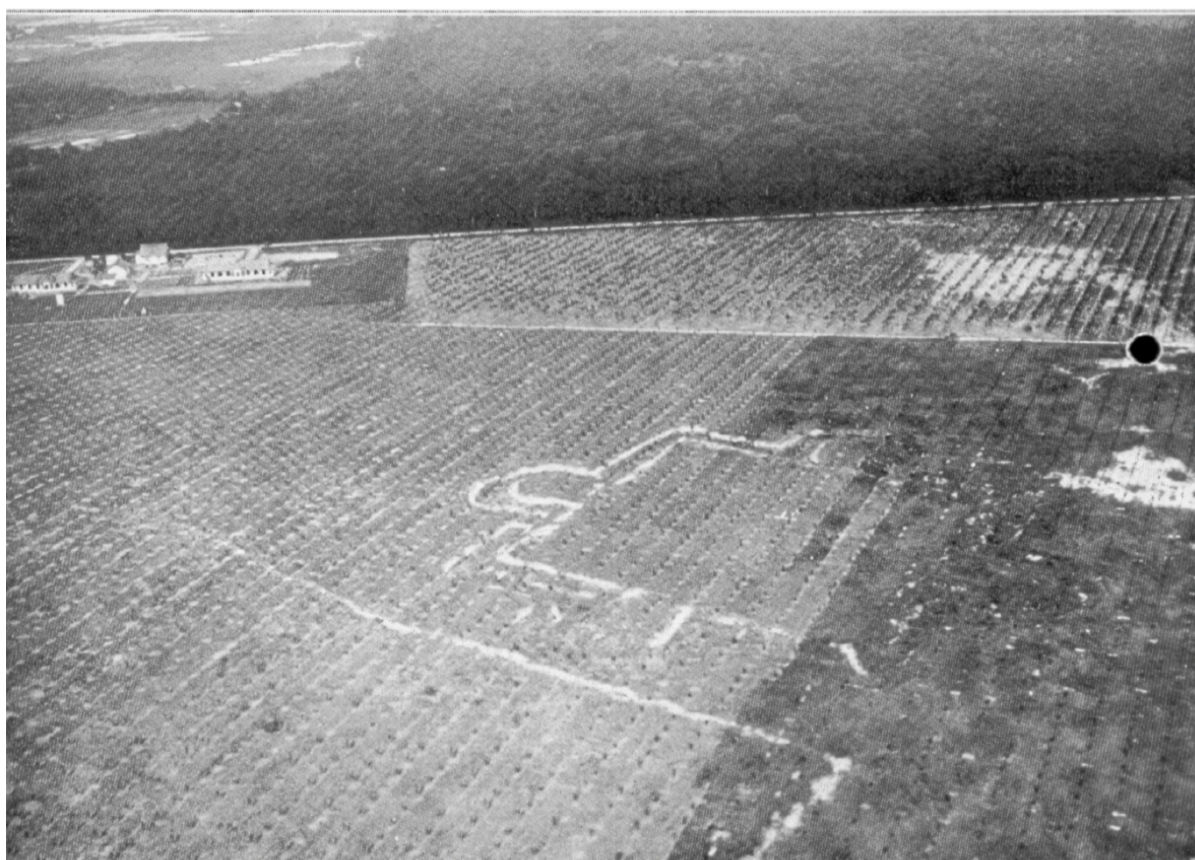


Village de la Souchère (planche 43)
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931*)

RADIATIONS
(*Le Journal des finances*, 3 avril 1931)

Depuis le 1^{er} avril 1931, les valeurs suivantes ont cessé de figurer à la cote : ...
Actions et parts Hévéas de la Souchère...

COLONISATION INDOCHINOISE
par René VANLANDE
(*L'Illustration*, 26 mars 1932)



La véritable pacification coloniale : plantation dirigée par une Française en Cochinchine sur l'emplacement d'un ouvrage fortifié enlevé par nos troupes, il y a soixante-dix ans, et dont on distingue encore la trace.

Voici une curieuse photographie faite récemment dans la région du Dong Naï, un des fleuves les plus remarquables de la péninsule Indochinoise puisque les paquebots de 20.000 tonnes le remontent jusqu'aux abords de Saïgon et dont le cours, à certains endroits, est large comme cinq fois celui de la Seine. Pris en avion à 1.000 mètres d'altitude, ce document a fait ressortir, au cœur d'une plantation dite de la Souchère et admirablement dessiné sur le sol, le pourtour d'un ouvrage fortifié enlevé par nos troupes au moment de l'occupation de la Cochinchine, en 1861. Ainsi, on l'a vu ici même dans *L'Illustration* du 25 mai 1929 et du 19 décembre 1931, l'avion, utilisé selon la méthode inventée par le R. P. Poidebard dans la Haute-Djézireh syrienne, permet de retrouver les traces d'ouvrages ou de bâtiments disparus depuis fort longtemps. L'exemple actuel n'est, si l'on peut dire, qu'un post-scriptum modeste ajouté aux

magnifiques révélations archéologiques réalisées à ce jour grâce à la photographie aérienne. Il n'en demeure pas moins intéressant.

Intéressant, il l'est aussi, car il permet de dire quelques mots de la très belle œuvre de colonisation entreprise en ce coin lointain d'Indochine par une de nos compatriotes, Française au grand cœur, qui a accompli là-bas une œuvre magnifique et féconde. Là où s'étendent actuellement d'impressionnants alignements d'hévéas (arbres à caoutchouc) aujourd'hui en plein rapport, il n'y avait, en 1910, que la forêt vierge, hérissée de fourrés, noyée de marécages, qu'il fallut débroussailler, assainir et planter dans des conditions particulièrement difficiles avec une troupe de coolies.

Durant des mois, couchant la nuit dans une paillote envahie par les insectes, notamment par les moustiques, dont la ronde exaspérante l'empêcha souvent de dormir, elle connaît la vie rude des campements dans la brousse. Cependant, au jour le jour, elle se faisait à cette dure existence, apprenant la langue des indigènes, leurs coutumes, découvrant aussi peu à peu leur esprit et leur âme, et, ainsi, apprenant aussi le moyen de se faire aimer et respecter.

Déjà, soixante mille pieds d'hévéas dressaient au ciel leurs tiges flexibles, où le latex perlait sous l'écorce, quand un incendie de brousse se propagea dans la plaine, gagna la plantation, la dévora en une journée, ne laissant que des cendres sur un sol désolé. Mais, courageusement, la noble femme se remettait à l'œuvre et regagnait bien vite le terrain perdu.

Puis ce fut la guerre. Malgré les avertissements de l'administrateur provincial signalant à la planteuse de Longthanh la présence, dans la région de bandes d'indigènes mutinés, notre vaillante compatriote refusait de se retirer. Très aimée des habitants qu'elle avait secourus ou fait travailler, elle estimait ne pas être en danger.

Cependant, une mutinerie éclatait. Malgré les avis des notables, l'intrépide femme-colon décidait d'aller trouver les mutins et de leur parler. Accueillie par une volée de pierres, elle ne faiblit pas, et, s'avançant : « Tuez-moi, leur cria-t-elle, si vous l'osez ! » Cette attitude, ce courage en imposèrent aux plus turbulents.

Depuis, son autorité n'a fait que croître en même temps que s'augmentait la plantation. Aujourd'hui, ses travailleurs l'appellent « notre vénérée maman », ce qui constitue pour les Annamites un témoignage tout particulier de respect et d'admiration. Comme elle aime à le répéter, avec du sang-froid et de la volonté, on peut tout obtenir. Les Annamites sont très sensibles aux égards et à l'amitié. Il faut être poli avec une race polie. On les juge souvent trop vite et mal d'après les indigènes corrompus des grands centres ». Chez elle, les coolies, outre le logement, touchent une ration journalière de 700 grammes de riz et un salaire variant de 40 à 60 cents. Les soins médicaux sont donnés gratuitement aux travailleurs et à leurs femmes. Enfin, chacun d'eux possède un carnet de pécule constitué par des versements mixtes et égaux de l'employeur et de l'employé.

Ainsi celle vaillante a prouvé — et en ceci elle a servi magnifiquement notre pays — qu'avec des égards et un esprit de justice aidés par une fermeté vigilante, on pouvait collaborer avec les indigènes et les rattacher loyalement à la cause de notre civilisation et de la France.

S. I. C. A. F.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mars 1933)

Nous continuons à assurer la gérance des plantations de la Société des plantations d'hévéas de la Souchère, dont les parcelles en rendement ont produit 137 tonnes en 1931 contre 106 en 1930.

LIQUIDATION DES PLANTATIONS DE LA SOUCHÈRE
TOLLÉ CONTRE LA BANQUE DE L'INDOCHINE

Daniel Hémerly, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial*, Paris, Maspero, 1975, p. 29 n : La campagne du capitalisme local vise aussi la Banque de l'Indochine. Cf. l'indignation des colons lors de la vente aux enchères. de la célèbre plantation de la Souchère à Long-Thanh le 28 septembre 1933 : estimée à 2.000.000 \$, elle est adjugée pour 100.000 \$ au groupe de la Banque de l'Indochine.. « La plaie de la colonie ? C'est la Banque de l'Indochine ! », écrit de Lachevrotière, principal porte-parole du colonat, dans *La Dépêche d'Indochine* du 26 octobre.

Au conseil colonial
(*Chantecler* (Hanoï), 4 octobre 1933)

Dans sa séance du 29 septembre et après avoir épuisé les questions portées à l'ordre du jour, le conseil ... a fait également part du télégramme de protestation qu'il a adressé au gouverneur général au nom du Syndicat des planteurs, au sujet de la vente des Plantations la Souchère, et auquel le conseil colonial s'est associé.

On a vu, par. ailleurs, que ce magnifique domaine, d'une valeur considérable, représentant plusieurs fortunes, a été adjugé pour pour 100.000 piastres à la Banque de l'Indochine.

C'est un scandale qui doit cesser : il faut qu'il cesse.

Sic vos non vobis
(*Chantecler* (Hanoï), 8 octobre 1933)

Les plantations de la Souchère ont été adjugées récemment pour la somme de 100.000 piastres.

Ce magnifique domaine, qui, au temps de prospérité, était estimé à près de 2 millions de piastres, est passé, on le deviné, entre les mains de la Banque de l'Indochine.

Tant d'années d'efforts, de travail acharné, de courageuse ténacité qui ont forcé l'admiration de tous envers une admirable Française... pour en arriver là.

Lui laissera-t-on au moins le terrain dans lequel repose son mari, et sur lequel s'élève la chapelle de la plantation, demande avec raison la *Dépêche* ?

Tous les corps élus et groupements de la Cochinchine
se solidarisent avec le Syndicat des commerçants
et industriels dans la lutte contre la Banque de l'Indochine
(*La Tribune indo-chinoise*, 11 octobre 1933, p. 1, 7 col.)

.....
Une motion du conseil municipal de Saïgon ⁷.

⁷ Nous épargnons au lecteurs les autres motions.

Hier, après-midi, le conseil municipal s'est réuni en séance officielle et a voté, à l'unanimité, cette motion suivante présentée par M. Pargoire ⁸ :

« Attendu que, par lettre en date du 11 août 1933, le conseil municipal de Saïgon dénonçait à M. le gouverneur général de l'Indochine les agissements de la banque d'émission ;

Attendu que, depuis lors, à la suite de la publication du bilan de cet établissement faisant ressortir, pour l'année 1932, en plein cataclysme de l'Indochine, un bénéfice de 40.000.000 de francs, à la suite de la révélation des manœuvres non seulement équivoques, mais même nettement délictueuses de la banque d'émission, notamment dans les affaires Giuntoli, T.E.M.I. ⁹, Heumann et Plantations de la Souchère, ses malversations apparaissent clairement aux yeux de tous ;

Attendu qu'il est inadmissible, tout d'abord, qu'un établissement privilégié intervienne directement dans les affaires de ses clients, les mette en société, les dirige et les absorbe, se servant de son monopole comme d'un instrument d'accaparement ;

Attendu que par la constitution d'hypothèques et de nantissements à son profit dans des conditions non prévues à ses statuts annexés au contrat de privilège, la Banque opère une véritable mainmise sur le pays ;

Attendu qu'il est nettement délictueux de se faire verser par un débiteur, en amortissement de ses créances, des sommes avancées par le Gouvernement en vertu de dispositions législatives spéciales qui les avaient affectées à la continuité de la mise en culture des plantations ;

Que la Banque de l'Indochine s'est rendue coupable de cet acte dans l'affaire de la Souchère ;

Qu'il n'apparaît pas qu'elle ait été poursuivie de ce chef ;

Attendu que la conscience publique, lasse de tant de défis au bon sens et à l'honnêteté, commence à manifester son mécontentement ;

Les conseillers municipaux, réunis en séance officielle, rappelant que leur assemblée émane de la consultation électorale la plus récente :

Félicitent les commerçants et industriels de Saïgon de leur manifestation grandiose et pacifique, et les assurent de leur entière sympathie et de leur dévouement inlassable à la juste cause qu'ils défendent, et qui est celle de l'indépendance des particuliers dans un pays redevenu prospère ;

Se déclarent prêts à collaborer avec tous les corps et groupements de la Colonie en vue d'établir un programme commun de revendications et de réformes, et d'étudier les moyens pratiques de les faire aboutir ;

Dénoncent l'impunité scandaleuse dont jouissent en ce pays la Banque de l'Indochine et ses représentants ;

Réclament l'application de la loi pénale à tous les citoyens, sans distinction de rang social ;

S'engagent à poursuivre, tant dans la Métropole qu'en Indochine, une active campagne dans ce sens. »

Le vote acquis, le maire ¹⁰ a levé immédiatement la séance en signe de protestation.

Les agissements de la B. I. C.

⁸ [Louis Pargoire](#) (1876-1943) : receveur de l'Enregistrement, chantre de la double monnaie, maire par intérim de Saïgon du 12 mai au 18 août 1933, invalidé car inéligible en tant que fonctionnaire.

⁹ Transports et messageries de l'Indochine.

¹⁰ Louis Baille de Langibaudière (1869-1939) : médecin, ancien directeur de l'hôpital Drouhet de Cholon. Voir [encadré](#).

(*Chantecler* (Hanoi), 12 octobre 1933)

La Cochinchine, une fois de plus, est en émoi, et des voix frondeuses s'élèvent, avec juste raison d'ailleurs, pour se plaindre énergiquement des agissements de la Banque de l'Indochine et signaler les dangers croissants que la pieuvre fait courir à la colonie.

Si nous n'avons pas toujours approuvé certains gestes de nos compatriotes du Sud — ce qui ne résultait que d'une appréciation, différente de la leur, de l'opportunité ou de la nécessité de ces gestes —, il ne faudrait cependant pas en déduire cette opinion, absurde pour le moins, que nous faisons délibérément et systématiquement le procès de tout ce qui se décide dans le Sud, en matière de protestation.

Ainsi nous ne pouvons qu'approuver sans réserve les protestations qui s'élèvent de toutes parts au sujet de l'achat, par la B. I. C., et pour la minime somme de 100.000 \$, du domaine bien connu de M^{me} de la Souchère, lequel vaudrait, au dire de gens particulièrement compétents, plus de deux millions de piastres.

La B. I. C. proteste contre cette accusation. Elle insinue que ce n'est pas elle qui a exercé ses droits de créancier, pour faire réaliser la vente de ce domaine, mais un autre créancier [Hale], agissant eu vertu de mêmes droits. En réalité, le poursuivant est notoirement lui-même, dit-on, sous l'autorité tyrannique de la B. I. C. et, en usant du système de déduction de cause à effets, on peut en présumer que cette tierce personne n'a fait, en ceci, que le jeu de la Banque.

L'affaire a soulevé une indignation quasi générale. Des télégrammes (de rédaction diverse mais de même virulence) ont été adressés par le Syndicat des planteurs d'hévéas, la chambre d'agriculture et le conseil colonial à M. le gouverneur général, qui ne pourra, en l'espèce de l'affaire, que les transmettre au ministère des Colonies, avec ses propres observations.

Oui, mais, quelles seront ces observations ?

Sans être très versé dans les secrets et les subtilités de la politique locale, du reste si mobile dans ses manifestations extérieures, on peut cependant émettre l'avis que M. Krautheimer n'a pas fait son discours d'ouverture au conseil colonial sans s'être assuré d'être en parfait accord, avec le gouvernement général en ce qui concerne, surtout, le passage du dit discours, critiquant si durement les agissements de la B. I. C. et son œuvre néfaste, en Cochinchine. On peut donc avoir le sentiment que M. Pasquier n'aurait pas dit autre chose, s'il avait eu à donner son opinion sur ces questions brûlantes, en se trouvant au lieu et place du gouverneur de Cochinchine.

On a timidement annoncé, ces derniers temps, que M. Pasquier avait nettement pris position contre la B.I.C. sur la question relative à la nécessité d'obtenir un aménagement des dettes, une réduction du taux d'escompte (qui vient d'ailleurs d'être accordée récemment) et un système rationnel d'établissement des échéances, selon les probabilités économiques et la capacité éventuelle de paiement des débiteurs.

Nous pensons que le fait est exact.

Mais cela demeure jusqu'ici dans les intentions intimes de M. Pasquier. Comment vont-elles se manifester ? Quand cela et sous quelle forme ? Ça, c'est le secret de l'avenir.

Mais il ne faut pas que ce soit un avenir trop éloigné, un renvoi de la cause *sine die*. L'incident de la vente, par autorité de justice, du domaine de M^{me} de la Souchère, et la scandaleuse affaire d'or que la B.I.C. vient de réaliser, grâce à l'absence de tous concurrents, rend encore plus urgente la date d'ouverture des hostilités du gouvernement contre la B. I. C. Nous ne pouvons pas reproduire tous les télégrammes qui ont été adressés au gouverneur général à cette occasion.

Mais nous estimons du plus haut intérêt de reproduire, en grande partie, le compte rendu de la discussion qui s'est élevée au sein du conseil colonial à ce propos, d'après ce qu'a publié notre confrère la *Dépêche*.

Si nous avons été en situation de donner notre avis sur ce genre de spoliation détournée, dans une assemblée quelconque, nous n'aurions pas dit autre chose, et pas avec d'autres termes. Car tout ce qui a été dit, dans le fond et dans sa forme, était nécessaire, et traduisait bien une impression très générale : nous pourrions dire même l'unanimité des pensées des membres du conseil.

M. Mathieu, président du conseil colonial, ayant saisi celui-ci, en fin de séance, de l'incident sus relaté, pour savoir s'il jugeait opportun d'intervenir dans cette affaire, la discussion fut ouverte.

M. de Lachevrotière, notamment, donna un avis longuement motivé, qui était, en réalité, un excellent et chaleureux plaidoyer en faveur de la cause de M^{me} de la Souchère.

Le voici, tel qu'il a été publié :

M. Courtinat. — C'est un scandale.

M. de Lachevrotière. — Il s'agit de savoir si la banque d'émission, qui tient sa prospérité du privilège d'émission qu'on lui a accordé et qui lui permet de mettre en circulation des capitaux triples de ceux qu'elle a immobilisés, va en profiter pour accaparer toutes les affaires d'ici.

Il s'agit de savoir si la banque d'émission, qui a profilé du privilège d'émission, qui a débuté avec un capital de 25 millions de francs, dont un quart versé, qui a réalisé en quelques années plusieurs milliards de bénéfice, n'a pas l'engagement moral de soutenir ceux qui, ici, ont travaillé, ou si elle doit donner l'exemple de l'expropriation et de l'expulsion de ceux qui lui ont permis de faire ces bénéfices. Elle a le devoir d'aider le pays à se tirer d'affaire.

Nous pouvons prendre, prétexte du cas de M^{me} de la Souchère, mais nous devons généraliser le débat. Il faut qu'à l'unanimité, le conseil colonial proteste, en disant qu'après avoir demandé le renouvellement du privilège nous ne pensions pas que l'établissement privilégié s'en servirait pour accaparer tous nos biens.

Nous avons, ici, au conseil colonial, contribué à faire renouveler ce privilège dans des conditions excessivement avantageuses pour la Banque de l'Indochine et, aujourd'hui, au lieu de tenir les promesses formelles qui ont été faites, nous assistons à ce spectacle d'une banque qui veut étrangler le pays.

Il paraît qu'on a déclaré d'une façon presque officielle, je ne puis l'affirmer mais cela m'a été répété par une personne qui a assisté à la conversation, au cours d'une réunion où le gouverneur général avait groupé les directeurs de banque, que la politique de la Banque de l'Indochine l'obligeait à éliminer tous ceux qui avaient travaillé dans ce pays, parce que nous étions vieux jeu, que nous n'avions pas l'esprit de la Banque, que tous ceux qui avaient travaillé n'étaient que des vieilles ganaches qu'il fallait remplacer par des jeunes choisis par l'établissement d'émission.

Je ne voudrais pas prononcer de paroles violentes, mais je déclare qu'en exaspérant les gens, on peut provoquer des gestes de *self defence*. Quand la loi ne vous défend plus, quand on vous enlève le droit de vivre, on se défend seul.

Celui qui a été victime d'agissements semblables a le droit de réagir.

Quand on travaille dans un pays durant de nombreuses années, quand on y a mis le meilleur de soi-même, quand, comme M^{me} de la Souchère, on y a enterré le mari qui a trimé, ceux qui sont dépouillés non seulement de leurs biens, mais auxquels on enlève peut-être la possibilité de conserver la tombe des leurs, ceux-là ont droit de dire : je n'accepte pas cela et s'il se produit des gestes violents, ce sont ceux, qui les auront provoqués qui seront responsables.

Je déclare que nous serons tous ici pour défendre ceux que l'on veut exproprier. À l'heure actuelle, ceux qui sont victimes, furent souvent poussés par cette banque d'émission à emprunter au delà de leurs besoins. On prêtait le tiers ou la moitié de la

valeur des gages. Ces gages, on prétend les réaliser, aujourd'hui qu'ils sont entièrement dévalorisés. C'est de la spoliation.

À qui devons-nous d'ailleurs la dévalorisation de nos biens ?

Nous sommes ici une grande majorité à penser que c'est par la faute de la Banque de l'Indochine, qui a demandé la stabilisation de la piastre, laquelle a fait notre malheur.

Il est un fait certain que tout le monde, et la Banque de l'Indochine elle-même, reconnaît : c'est que la stabilisation fut une faute. Que l'on ne déstabilise pas, aujourd'hui, c'est une question d'appréciation. Mais tout le monde est d'accord pour dire que c'est la stabilisation qui a fait notre ruine et qui a provoqué la dépréciation de tous les gages.

Ce ne sont pas les particuliers qui sont responsables de cette dépréciation, nous ne pouvions pas agir sur l'économie du pays, pour que cette crise nous laisse au point où nous sommes et nous livre pieds et poings liés.

Il faut dire au gouvernement général qu'il y a ici un état d'exaspération tel que nous sommes à la veille d'événements graves. Il est inadmissible que l'on pense à expulser de ce pays ceux qui y ont été les pionniers, qui ont donné l'exemple du travail et qui, en travaillant, se sont ruinés après avoir fait la fortune de cette banque d'émission laquelle, aujourd'hui, prétend les étrangler.

Le cas de Madame de la Souchère est un cas typique, car c'est le cas d'une femme française, venue ici, il y a trente ans : je l'ai vue débarquer dans ce pays.

Eh bien, cette femme aurait pu vivre une vie heureuse, vivre en France dans le luxe, si elle ne s'était pas donnée toute entière à ce pays.

Je l'ai vu débiter dans sa pauvre petite paillote.

J'ai vu sa plantation brûler après deux ans, elle a recommencé avec courage.

Qui est-ce qui la poussée, au moment où tout marchait, qui est-ce qui l'a incitée à mettre son affaire en société ? Est-ce qu'elle n'a pas été victime de tous ceux qui ont profilé de ces coups de Bourse, de tous ceux qui ont lancé du papier sur le marché ?

Qu'est-ce qu'on lui a donné en échange de sa plantation ? On lui a donné du papier, qui, aujourd'hui, ne vaut plus rien.

On ne peut pas lui reprocher, à cette femme, de n'avoir pas travaillé, de n'avoir pas fait l'effort voulu.

Le conseil colonial a le devoir de se joindre au Syndicat des planteurs, je suis persuadé que nous ne serons pas les seuls et que nous serons suivis par toute la population qui en a assez.

Messieurs, il est possible que ceux qui représentent ici la Banque de l'Indochine exécutent simplement des ordres ; eh bien, il faudra que ces ordres, on y renonce, car on ne dépossède pas ainsi un pays [de] tous ceux qui ont fait la richesse de cette banque. (Applaudissements).

Dr Lan. — Je crois que mes collègues annamites ne se feront pas prier pour approuver l'envoi de ce télégramme. Il faudra, après cette protestation, porter nos doléances plus loin dans la métropole, saisir le député de la Cochinchine, les ministres. Il nous faudra demander l'abolition du privilège d'émission, car nous voyons aujourd'hui le danger qu'il y a pour une banque d'émission d'être, en même temps, banque d'affaires.

Il faut télégraphier pour demander que l'Institut d'émission ne soit plus banque d'affaires.

M. Courtinat. — Je n'ai pas toujours été du même avis que M. de Lachevrotière, mais je tiens à le féliciter des paroles courageuses qu'il vient de prononcer.

Jusqu'ici, la banque d'émission a cru devoir soumettre ce pays à un régime de chauds et froids auquel un organisme; aussi solide soit-il, ne peut résister.

À l'heure actuelle, nous assistons à un resserrement de crédits tel que c'est la principale cause de la crise ici.

Pour la Banque de l'Indochine, il n'est pas de lois

M. Guillemet montré ensuite, dans le cas des plantations de la Souchère, les illégalités, réelles violations de la loi, commises par la Banque de l'Indochine.

Dès que la liquidation judiciaire fut demandée et malgré les protestations. du conseil d'administration des plantations de la Souchère, la Banque de l'Indochine, au mépris des droits des autres créanciers, envoya un homme à elle pour surveiller la plantation, prenant possession de celle-ci sans qu'elle lui appartienne, voulant même la mettre en saignée.

La France manquera-t-elle à ses devoirs ?

M. Nguyễn-phan-Long. — Au nom de la représentation annamite, je m'associe aux paroles courageuses de M. de Lachevrotière. Nous avons la sensation que nous tombons chaque jour dans une situation d'où personne, ni gouvernement ni autres, ne cherche à nous sortir.

Il faut que l'attention du gouvernement métropolitain soit attirée de façon énergique.

.....
Dans toutes ces affaires, et à la fin de chaque protestation, c'est toujours la même conclusion qui s'impose : se faire entendre en France.

C'est entendu. Mais par quels moyens ? Par quelles voix ? Il n'y en a qu'une qui soit actuellement au service de l'Indochine : celle de M. Ernest Outrey, devenu aphone. Les autres sont au contraire chargées de couvrir celle du député de la Cochinchine, par les nombreux amis de ceux que M. Krautheimer a appelés les « financiers dans la Cité », et que d'autres, moins tenus au respect des expressions, appellent couramment les « requins de la finance ».

Nous en arrivons donc, nous, à conclure comme toujours :

Tant que l'Indochine n'aura pas une représentation complète de toutes ses parties, par au moins trois députés et un sénateur, elle ne pourra jamais se faire, entendre, et tous ses efforts resteront vains.

Si l'on veut réaliser un programme d'action énergique et effective, c'est par là qu'il faut commencer.

CHANTECLER.

Les tribulations de la B. I. C.
(*Chantecler* (Hanoï), 15 octobre 1933)

La pieuvre se sent touchée : elle se ramasse sur elle-même pour présenter plus de résistance à l'attaque.

L'affaire des plantations de La Souchère lui a enfin donné la juste mesure de son impopularité et, lui a fait entrevoir les risques qu'il pouvait y avoir, pour elle, à vouloir continuer à braver la colère de tout un pays, que ses procédés avaient depuis longtemps indigné et révolté.

La Banque de l'Indochine a éprouvé la nécessité de se défendre, ou, du moins, de se justifier. Pour un moment, elle a abandonné sa hautaine indifférence, sa morgue, son insolent mépris, son ton de nouveau riche qui a la parfaite conscience de son pouvoir absolu, de sa force, appuyés solidement, jusqu'ici, sur le pouvoir et la force d'un gouvernement complice.

Mais ce gouvernement paraît devoir fléchir sous les menaces et la fureur de tout un pays en révolte. Lui aussi paraît vouloir se replier sur lui-même, en apercevant le danger que font courir à tout un pays, les procédés d'une banque, dont il est le propre associé.

Et c'est bien là ce qu'il y a de plus singulier dans sa situation. Car en tant qu'associé de la B. I. C, le gouvernement de l'Indochine semblait travailler, par sa passivité et son inertie, à la ruine du pays dont les destinées lui ont été confiées, pour en faire ce que des politiciens, en veine d'inspiration poétique, ont appelé une seconde France : la France d'Asie.

On a beau vouloir se maintenir dans les limites des expressions réfléchies, pondérées, il est difficile de manifester son indignation par d'autres termes que ceux qui définissent énergiquement la réalité des choses.

La Banque de l'Indochine se conduit comme jadis les flibustiers, mettant tout un pays en coupe réglée. Elle se conduit comme un cambrioleur, qui aurait pour lui la complicité agissante de la police et des lois. Elle se livre à la plus honteuse spoliation à l'abri même de ces lois et avec les moyens les plus légaux, les plus conformes au droit strict, tel qu'il est compris, appliqué et couvert par notre majestueuse justice. Elle a toutes les justices pour elle, sauf l'immanente.

Que reste-t-il à ses victimes ? À l'autorité de qui peuvent-elles en appeler ? Il n'existe qu'un seul moyen de coercition effective : c'est la menace de l'abolition du privilège qui fait toute la puissance de cette banque rapace.

Mais que de lâchetés il faudrait réduire, que d'inertie il faudrait vaincre, que d'inavouables intérêts il faudrait combattre pour arriver à un tel résultat !!

La possibilité de l'obtenir existe en droit et en fait, assurent les gens compétents.

La banque a circonvenu à ses obligations contractuelles ; elle s'est lancée dans des spéculations qui ont toutes les colonies d'Asie comme champ d'action ; et elle consolide sa formidable situation financière, tous les jours, grâce aux ruines qu'elle organise scientifiquement, pratiquement, froidement comme un suprême chef d'armées préparerait son plan de bataille.

On a souvent parlé de la Compagnie des Indes, en faisant un parallèle entre l'action de cette ancienne puissance coloniale et celle de la Banque de l'Indochine. C'est un tort à notre avis car la B.I.C. ne mérite pas l'honneur qu'on lui fait ainsi inconsciemment. La Compagnie des Indes se formait dans un pays sans organisation politique, sans existence nationale, sans l'ombre d'une économie quelconque, elle luttait contre les mœurs de peuples vivant dans l'ignorance de toutes choses, dans un chaos complet, dont les éléments créateurs appartenaient à une douzaine de races, tour à tour conquérantes et chassées. Elle apportait, en somme, la civilisation avec ses méthodes de commerce et d'organisation des pays sur lesquels son influence dominante s'étendait peu à peu. Elle fut française avant d'être complètement anglaise et avait alors à sa tête des Duplex.

Ce n'est tout de même pas M. Gannay qui nous fera oublier ce que fut Duplex.

En Indochine, les méthodes de la B.I.C. tiennent, nous le répétons, leur origine de ceux de la haute flibuste ; avec un peu plus de manières, moins de brutalité choquante, plus d'habileté, plus d'adresse et sous le couvert de la plus odieuse mais plus parfaite légalité, plus d'onctuosité dans son action progressive ; mais ces méthodes s'exercent au détriment d'un pays en pleine civilisation, en plein effort, en plein travail intellectuel et scientifiquement conduit ; elles s'exercent au détriment surtout des Français qui ont fait sa richesse, sa puissance et qu'elle, chasse systématiquement, en les acculant à la ruine, pour s'approprier leurs biens peu à peu, brin par brin, comme la pieuvre qui étend tous ses bras, aux tentacules meurtrières pour tout ce qu'elles atteignent.

Le tableau que nous présente un proche avenir est tellement d'un réalisme effroyable, que le gouvernement s'en est fatalement ému. Il va, dit-on, chercher à circonscrire le mal, à réduire et arrêter les dégâts.

Souhaitons-le ; et souhaitons surtout qu'il agisse avec virilité et vitesse.

Ce n'est pas avec des cataplasmes émollients et assez anodins qu'il pourra cicatriser les blessures par où l'Indochine perd son sang et ses forces. Il faut qu'il emploie rapidement les remèdes les plus énergiques et des moyens exceptionnels.

Vente des plantations de La Souchère
(*Chantecler* (Hanoï), 15 octobre 1933)

Ce matin, à la chambre d'agriculture, M^{me} de la Souchère a fait un long exposé de l'affaire de la vente des plantations de la Souchère à Long-Thanh.

L'achat par la B.I.C. de la plantation de la Souchère
(*Chantecler* (Hanoï), 15 octobre 1933)

La Banque de l'Indochine a cru nécessaire de se défendre contre les attaques dont elle était l'objet, à l'occasion de l'achat, par elle, au prix de 100.000 p., des plantations de la Souchère, vendues après poursuites, et en réalisation de gage. Elle a donc communiqué à la presse de Cochinchine des explications dont nous donnons un extrait :

« La plantation était grevée de deux hypothèques de premier rang venant *pari passu* et prises pour garantir les avances du gouvernement et de la Banque de l'Indochine. Cette dernière hypothèque garantissait les engagements propres de cette banque et indirectement ceux de la Banque franco-chinoise.

Il était inévitable que, dans ces conditions, les créanciers hypothécaires suivissent les enchères, puisqu'ils avaient droit au produit de la vente jusqu'à concurrence de 525.000 \$. Il ne se présenta, en fait, aucun acheteur autre que le gouvernement général de l'Indochine, d'une part, et la Banque de l'Indochine, d'autre part. La Banque de l'Indochine, agissant dans l'intérêt commun des banques, resta acquéreur de la plantation au prix de 100.000 \$.

Il a été fait remarquer que ce prix de 100.000 \$ paraissait faible pour une plantation ayant près de 1.000 ha. plantés.

Il convient tout d'abord de remarquer que, pour sauvegarder leur droit, les créanciers hypothécaires, dont les créances s'élevaient à \$ 525.000, auraient vraisemblablement poussé les enchères plus haut, si d'autres enchérisseurs s'étaient présentés.

Par ailleurs, si la plantation a comporté à certains moments près de 1.000 ha. plantés, le manque d'entretien fait qu'une surface très importante devra être abandonnée.

La superficie de la plantation susceptible d'être exploitée ou conservée ne dépassera pas, en fait, 5 à 600 ha., dont 300 h. greffés. La valeur réelle de la plantation, vu sa surface actuelle, ne dépasse raisonnablement pas 2 à 3.000.000 de francs. Encore convient-il de remarquer qu'il ne saurait être attribué cette valeur à la plantation qu'à condition d'y investir de nouveaux capitaux dont la rémunération n'est aucunement certaine. »

.....
Le conseil d'administration de la Société des Plantations de la Souchère a tenu à publier à son tour une mise au point. Nous en retenons les principaux passages : ceux qui démontrent le rôle de la B.I.C. et font ressortir la manœuvre dont la dite société a été la victime.

Nous regrettons de ne pouvoir publier cette communication *in extenso*, la place nous faisant défaut pour cela.

Nous allons reprendre point par point l'exposé de la banque. Nous n'insisterons pas sur son caractère par trop volontairement général et nous irons, nous, au fond des faits, là où la Banque n'a pas voulu mener le public.

Il faut qu'on sache, en effet, que c'est bien elle qui a amené notre conseil d'administration à déposer son bilan, ceci sous le couvert de la maison Hale, sa débitrice.

Les Plantations de la Souchère ont été mises en société par le groupe de la rue d'Astorg, représenté par la maison Wm. G. Hale et Cie, le 1^{er} janvier 1927, ceci au capital de 13.090.000 de francs.

Elle fut administrée et gérée par la Société Hale à partir de cette date, jusqu'au 1^{er} janvier 1930. Point particulièrement important, les président, vice-président et administrateur délégué de ces deux affaires bien différentes étaient les mêmes personnes.

Au cours de ces trois années (1927-1928-1929) et d'après les comptes fournis par la maison Hale (gérante), neuf millions de francs furent engloutis, pour n'atteindre qu'à des résultats si insignifiants qui frisaient le scandale.

Le bilan de cette déplorable gestion détermina *ipso facto* l'endettement de la Société des plantations de la Souchère à tel point qu'elle se trouva devoir :

1° 330.000 piastres (trois cent trente mille) environ d'effets escomptés à diverses banques, au profit de maison Hale ;

2° 110.000 piastres (cent dix mille) en compte courant réclamés par la même firme ;

3° 100.000 piastres environ (cent mille) dues au commerce local.

En ce qui concerne les deux premiers postes, doit-on préciser que la maison Hale, grosse débitrice de la Banque de l'Indochine, se vit acculée à donner des garanties, dont le domaine de la Souchère : la banque se substitua ainsi à la gérante (maison Hale) pour une hypothèque de 435.000 piastres (quatre cent trente cinq mille).

Ceci se passait le 11 décembre 1929.

C'est alors qu'un groupe important d'actionnaires, ému par la situation, obligea la maison Hale à se démettre de ses fonctions.

À l'assemblée générale, qui suivit en 1930, le *quitus* fut refusé aux administrateurs et la dette de 435.000 piastres, que réclame aujourd'hui la Banque de l'Indochine et dont la maison Hale n'avait fourni aucune justification, fut contestée, considérée, de plus, comme litigieuse et portée comme telle à tous les bilans successifs.

C'est précisément cette dette litigieuse, au sujet de laquelle la Société des plantations de la Souchère a vainement demandé des explications, que la Banque de l'Indochine a prise à son compte en escomptant les effets de la maison Hale.

L'aide du gouvernement aux jeunes plantations permettait d'entretenir et de faire prospérer les superficies greffées qui représentaient tout l'espoir de la société.

Mais la Banque de l'Indochine, qui avait cette hypothèque de premier rang sur les biens de la Société, ne consentit à donner au gouvernement général la concurrence d'hypothèque venant en *paru passu* qu'à la condition expresse que la société lui abandonnât au moins la moitié de ce qu'elle toucherait du gouvernement comme le prouve, reproduite dans son intégralité, la lettre suivante :

Suit une lettre de la Banque, en date du 25 février 1931, acceptant de renouveler son crédit à la société à la condition que celle-ci lui verse la moitié du prêt que le gouvernement consentait à la société, prêt qui devait s'élever à 108.000 piastres.

La Banque de l'Indochine n'ignorait pas que les prêts consentis par le gouvernement général devaient obligatoirement être entièrement consacrés à l'entretien des plantations (arrêté du gouvernement général du 8 février 1930). D'autre part, le conseil ne manqua pas de faire remarquer que ces prélèvements étaient fort préjudiciables à la conservation en parfait état, au développement et à la vie même des plantations, mais la Banque de l'Indochine fut intransigeante et la société dut s'incliner.

Ce prélèvement, sur les prêts consentis par le gouvernement, fut renouvelé les années suivantes ; c'est ainsi que sur le prêt total de 108.000 \$, la Banque de l'Indochine retint pour son compte 47.237 \$. Elle mit ainsi la société dans l'impossibilité de bénéficier du prêt de 26.200 \$ qui avait été consenti pour l'année 1933 par le gouvernement général.

.....
Ne pouvant plus assurer la marche de l'exploitation, puisque mis dans l'impossibilité de toucher le prêt de 20.200 piastres du gouvernement général, le conseil dut, après avoir tout mis en œuvre, se résigner dans l'intérêt de la main-d'œuvre, dont on ne pouvait plus assurer les salaires, à déposer son bilan.

La société obtint le bénéfice de la liquidation judiciaire ; mais la Banque de l'Indochine, ne tenant aucun compte de la décision du tribunal de commerce, qui laissait normalement la gérance de la liquidation aux mains du conseil, agit comme en pays conquis, illégalement, au mépris des droits des autres créanciers et prit possession le 1^{er} juillet des plantations qu'elle considérait comme son gage et qu'elle convoitait.

Le personnel dirigeant fut chassé et un agent de la Banque de l'Indochine fut chargé de la garde de l'exploitation.

Sans attendre plus longtemps, elle émit même la prétention de reprendre les saignées et il fallut l'énergique opposition du conseil pour lui faire renoncer à ce projet.

L'attitude de la banque est d'autant plus incompréhensible et audacieuse qu'elle sait très bien que la validité de l'hypothèque qu'elle possède sur les biens de la société est contestée sur divers points. La justice aura bientôt à se prononcer.

Dans son communiqué, la Banque de l'Indochine apprécie à sa manière l'état des Plantations de la Souchère qu'elle trouve médiocre.

À qui la faute ? Au lieu d'aider au renflouement de l'affaire, la Banque de l'Indochine freina au contraire toute velléité d'efforts en accaparant illégalement pour son propre compte les fonds spécialement versés par le gouvernement, pour assurer l'entretien des jeunes superficies en extension.

La Banque de l'Indochine a étranglé l'affaire. Elle avait son but : la racheter au meilleur compte afin de pouvoir la gonfler plus tard au quintuple et plus pour peu que les plans de restriction aboutissent.

C'est ainsi qu'un effort de trente années a été sapé par des forces financières, vouées à un matérialisme sans scrupule et grossier.

Plantations la Souchère

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 16 octobre 1933)

La Société des plantations La Souchère a été récemment admise au bénéfice de la **liquidation judiciaire**, les administrateurs ayant déposé le bilan devant les exigences d'un créancier. Le domaine vendu aux enchères a été adjugé à la Banque de l'Indochine pour la somme de cent mille piastres.

Cette vente a provoqué à Saïgon une vive émotion, tant en raison de la personnalité de Madame de La Souchère que de l'intervention de l'Institut d'émission.

Le conseil d'administration de la société, qui tient pour litigieux les droits du créancier dont les exigences ont provoqué le dépôt du bilan, a affirmé son intention de poursuivre l'affaire.

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 2 novembre 1933)

Le Syndicat s'est entretenu de diverses questions locales : adhésion à la Fédération des syndicats professionnels de Cochinchine, intervention en faveur de sa présidente d'honneur, Madame de la Souchère, etc.

Une réponse du conseil d'administration
de la Société W. G. Hale au
conseil d'administration des Plantations de la Souchère
(*La Dépêche d'Indochine*, 5 décembre 1933)

Paris, le 10 novembre 1933

Monsieur le directeur de la *Dépêche*, 25, rue Catinat, Saïgon

Monsieur le directeur,

Le conseil d'administration des Plantations de la Souchère a, dans votre numéro du 4 octobre 1933, sous la signature de mon honorable amie, M^{me} la marquise de la Souchère, mis en cause la Société W. G. Hale, en des termes qui commandent réponse.

M^{me} de la Souchère dit :

1° « Au cours des années 1927, 1928 et 1929, la maison Hale étant gérante, neuf millions furent engloutis dans les plantations de la Souchère pour n'atteindre qu'à des résultats frisant le scandale. »

La Société W.G. Hale répond :

Il n'est pas une dépense qui ne puisse être justifiée. La Société de la Souchère a entre les mains tous les livres, toutes les pièces comptables depuis bientôt quatre ans. Elle n'a rien réclamé contre des dépenses qui ont couvert, entre autres, sauf erreur, la levée d'une hypothèque de plus de cent mille piastres qui pesait sur la plantation avant sa mise en Société, et, un programme d'extension et de greffes à grand rendement.

Comment, d'ailleurs, ces dépenses pourraient elles être critiquées ? Mon amie, madame de la Souchère, pendant les années 1927, 1928 et 1929, était membre du conseil d'administration de la Société. Elle détenait 60.000 titres. Elle a assisté toutes les délibérations du conseil, voté toutes les dépenses, voté tous les procès-verbaux, approuvé et voté les bilans.

Madame de la Souchère dit :

2° « Un groupe important d'actionnaires obligea la maison Hale à se démettre de ses fonctions. La dette litigieuse, au sujet de laquelle la Société des Plantations de la Souchère a vainement de-« mandé des explications, a été portée comme telle à tous les bilans. »

La Société W. G. Hale répond qu'à l'heure où j'écris, aucune explication d'*aucune* sorte n'a été demandée sur la dite dette.

Comment aurait-il pu d'ailleurs en être autrement ?

Le 31 décembre 1929, M^{me} de la Souchère et la Société W. G. Hale ont conclu et signé une convention.

J'en extrais ceci : « M^{me} de la Souchère expose qu'elle est propriétaire de 58.500 actions de la Société, que, d'autre part, elle détient pouvoirs de divers lui donnant la majorité absolue, en vue des votations aux prochaines assemblées générales ordinaires et éventuellement extraordinaires.

« En conséquence,

1°) En son nom personnel et se portant fort sans réserve de cette majorité jusqu'à bonne fin, M^{me} de la Souchère reconnaît par les présentes comme *régulière la prise d'hypothèque* faite sur les biens sociaux de la Société à Saïgon au profit de l'ensemble des créances sociales et sous la signature de la Banque de l'Indochine.

« 2°) M^{me} de la Souchère, se portant fort sans réserve comme dit ci-dessus, donne quitus définitif sans réserves présentes ou à venir à la Société W. G. Hale et Cie de sa gestion d'administrateur délégué de la Société des plantations d'hévéas de la Souchère.

« 3°) Dans les mêmes conditions quitus définitif sans réserve est donné à tous les administrateurs exerçant ou ayant exercé jusqu'à ce jour les fonctions d'administrateur au sein de la Société. »

M^{me} de la Souchère ne peut pas avoir celé ce document capital aux membres de son conseil d'administration et, dans ces conditions, il est surprenant, pour ne pas dire plus, que les bilans aient présenté comme litigieuse une dette reconnue indiscutable avec autant d'éclat.

Je dois ajouter que ladite convention comportait pour la Société W. G. Hale des obligations qui ont toutes été remplies.

M^{me} de la Souchère croyait pouvoir faire fond, fin 1929, sur un nouveau groupe. Elle voulait obtenir la démission de la Société W. G. Hale et d'un certain nombre de membres du conseil.

Ces démissions ont été données.

Un abattement de 10.000 piastres était demandé. Il a été accordé.

Enfin la Société Hale s'engageait à un aménagement raisonnable concernant les époques d'exigibilité de sa créance.

La Société Hale, présidée par moi depuis le mois de mai 1930, n'a rien demandé en 1930, rien en 1931, rien en 1932, ce qui est bien. Nous avons certes mis au début de 1933 la Société des Plantations de la Souchère en demeure de nous rembourser. Mais c'était parce que le moratoire que les Banques nous avaient bienveillamment accordé avait expiré le 31 décembre 1932.

Ce moratoire ne nous étant pas renouvelé, il était d'élémentaire gestion de mettre en demeure par lettre nos débiteurs.

Cette mise en demeure n'a été suivie, à l'égard des Plantations de la Souchère, d'aucune procédure d'aucune sorte. Madame de la Souchère est trop avertie des affaires pour ne point l'avoir noté et, par conséquent, pour n'avoir pas eu un apaisement qui cadre mal avec l'émotion montrée dans sa communication du 4 octobre à votre journal.

Madame de la Souchère écrit enfin :

4°) « Les gérants de la Société Hale se montrèrent intraitables ».

Ici, c'est moi qui suis en cause. En 1927, 1928, 1929, la Société W. Hale avait pour président M. Triadou et pour administrateur délégué M. E. Bertrand.

Mais depuis 1930, je suis président administrateur délégué.

Or, madame de la Souchère sait quelle solide affection je lui porte, quel est et quel était mon désir de l'aider tout en sauvegardant les intérêts sociaux dont j'ai la garde.

À aucun moment, dans aucune mesure, sous aucune forme, la Société des Plantations de la Souchère ne m'a saisi d'une quelconque proposition.

Je conclus :

Notre Société, que madame de la Souchère attaque si violemment, a reçu un certificat indiscutable et définitif de très bonne conduite, des propres mains de madame de la Souchère.

Le président soussigné de la Société W. G. Hale a montré en 1930, 1931, 1932, et jusqu'à ce jour — grâce d'ailleurs, il faut bien le dire, au traitement libéral dont la Société W. G. Hale a elle-même bénéficié de la part des Banques intéressées, — une patience et une longanimité qui sont bien mal récompensées.

Mon amie, madame la marquise de la Souchère est femme. À ce titre, elle a droit à tous les respects et à toutes les sympathies. Mais elle est présidente de la Société. À ce titre, elle ne devrait pas oublier les documents les plus certains, ni négliger les positions juridiques les plus solides, positions juridiques créées, au surplus, par elle !

Si, au lieu de nous déchirer, d'attaquer les Banques, de fomenter ou de perpétuer une agitation stérile, nous tentions tous, tant que nous sommes, dans notre modeste rayon d'action, de limiter les désastres économiques dont nous sommes les victimes, chacun en particulier et l'Indochine en général, s'en trouveraient beaucoup mieux. »

Charles EMMANUEL-BROUSSE,
président administrateur-délégué de la Société Hale.

[Un historique]

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1934)

.....
Le 28 septembre 1933, les plantations de la Souchère sont mises en vente et la Banque de l'Indochine les acquiert pour 100.000 piastres. Aussitôt, on crie au vol, à la spoliation ; la seule femme-colon de Cochinchine, qui peina pendant 25 ans en pleine brousse, qui est depuis dix ans chevalier de la Légion d'honneur, est dépouillée par le monstre, est dévorée par l'hydre aux mille têtes !

Quel beau thème pour les confrères saïgonnais ! Aussitôt, le Syndicat des planteurs, dont M^{me} de la Souchère est président d'honneur, proteste auprès de M. Pasquier et, le 30 septembre, le conseil colonial proteste à son tour en un long câble où l'on peut lire des choses singulières. Il est question par exemple du « danger que présente l'assujettissement de la colonie à la toute puissance d'une banque d'affaires mettant à profit son privilège d'émission pour dominer et contrôler à son gré toutes entreprises privées désormais sous sa dépendance ou contrôlées par elle ». Il est même question de manifestations possibles.

Le 3 octobre, la presse publie une note, aussitôt attribuée à la Banque de l'Indochine, qui remet les choses au point ; la Société des plantations d'hévéas de la Souchère, créée au début de 1927 au capital de 13 millions, avait, au début de 1933, un passif de 6.250.000 francs dont 525.000 piastres dues aux banques ; les 1.000 ha. plantés se réduisent à 5 ou 600 ha. entretenus dont 300 greffés et la valeur réelle de la plantation est inférieure au montant des hypothèques qui la grèvent.

Nous avons déjà fait remarquer que les adjudications au créancier poursuivant ne signifient pas grand'chose ; personne ne se présente, car l'on sait bien que le créancier poussera le prix de vente jusqu'au montant de sa créance et généralement celui-ci excède largement la valeur de l'immeuble mis en vente.

M^{me} de la Souchère répond immédiatement à cette note ; la maison Hale, qui mit en société la plantation de Long-Thanh et dont les président, vice-président et administrateur-délégué occupaient les mêmes fonctions dans la société de la Souchère, après en avoir épuisé le capital, avança en 1927, 1928 et 1929 à cette dernière société 440.000 piastres sans compter 100.000 piastres de dettes faites auprès du commerce local. À partir de 1931, la société de la Souchère reçut du Gouvernement général pour 108.000 piastres d'avances sur lesquelles 47.237 furent versées à la Banque de l'Indochine sur l'injonction de celle-ci. En 1933, la Banque réclama le paiement des créances Hale et Banque Franco-Chinoise qu'elle avait en main, fit mettre la société en liquidation judiciaire et prit possession de la plantation le 1^{er} juillet.

Le 10 octobre, la chambre d'agriculture, les syndicats des planteurs, des riziculteurs, des commerçants et industriels câblent au gouverneur général pour lui demander d'intervenir auprès de la Banque afin que celle-ci passe un accord avec M^{me} de la Souchère et rende à celle-ci la plantation qu'elle a créée. Et tout le monde semble trouver normale cette démarche ! Imagine-t-on en France une chambre de commerce

demandant au président de la République d'intervenir en faveur d'un de ses membres auprès de la Banque de France ?

La personnalité si sympathique de M^{me} de la Souchère n'est pas en cause. Il s'agit d'un principe. Et comment le gouverneur général préserverait-il son indépendance s'il demandait à la banque d'émission des services pour tel ou tel ?

Au début de décembre, M. Charles-Emmanuel Brousse ¹¹, qui est depuis 1930 président et administrateur délégué de la société Hale, publia une lettre retraçant exactement le rôle de Hale et faisant ressortir la bienveillance qu'il avait témoignée aux Hévéas de la Souchère. Il n'empêche que, de 1927 à 1930, la société Hale géra lamentablement ses filiales et, en particulier, ruina M^{me} de la Souchère qui n'a plus en sa possession que du papier invendable.

Quoi qu'il en soit, cette affaire contribua à attiser les haines contre la Banque de l'Indochine et elle vint à un moment fort peu opportun pour M. Pasquier.

Société indochinoise de commerce
d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 janvier 1934)

La Société des plantations d'hévéas de la Souchère a été mise en liquidation depuis la clôture de l'exercice 1932.

=====

Société des plantations d'hévéas de Xuan-Loc
Assemblée générale ordinaire du 8 juillet 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 juillet 1935)

[...] Administrateurs. — Les mandats de vos administrateurs, MM. ... et Madame de la Souchère sont arrivés à expiration. Ils se représentent à vos suffrages. [...]

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[275] Aux environs de 1910, ou un peu avant, avait débarqué un jour à Saïgon, dans les bagages, selon les uns, d'un amiral, selon les autres, d'un fonctionnaire important de la colonie, une jeune personne d'esprit aventureux [M^{lle} Bertin], mais douée d'une énergie et d'une volonté de réussir peu communes.

Ayant épousé peu après un pilote de la rivière de Saïgon, originaire des Antilles, qui se faisait appeler « M. de la Souchère », elle s'était fait alors attribuer, grâce aux relations qu'elle s'était acquises dans les milieux du gouvernement général, une concession de quelque 1.500 hectares de terres grises aux approches immédiates de l'agglomération de Long-Thanh.

Le territoire en question était bordé en plusieurs points par les bras d'un « rach », affluent de la rivière de Saïgon, en sorte qu'une eau saumâtre affleurait à la surface lors

11 Charles-Emmanuel Brousse (1892-1981) ; fils d'Emmanuel Brousse (1866-1926), gérant de *l'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, député, sous-secrétaire d'État aux finances. Voir encadré. Représentant des États Wm. G. Hale aux Hévéas de la Souchère (AEC 1931) et aux Comptoirs généraux de l'Indochine.

des fortes marées sur plusieurs centaines d'hectares, les rendant impropres à toute culture.

Près des trois quarts restants de la concession étaient recouverts d'une forêt clairière constituée d'arbres chétifs, ce qui ne permettait guère d'augurer favorablement de ce que pourrait y donner une plantation d'hévéas.

Mais des objections de cette sorte ne pouvaient, à l'époque, arrêter M^{me} de la Souchère dans une entreprise que, sur le conseil de quelques amis saïgonnais, elle s'était résolue à lancer.

Vers 1912 ou 1913, les premiers abattages eurent lieu, et quelques milliers de plants d'hévéas mis en terre. Sa propriétaire décida presque aussitôt de résider sur place une notable partie de son temps, tandis que son mari, le pilote, allait et venait entre le cap Saint-Jacques [276] et Saïgon, tantôt sur la passerelle d'un bateau, tantôt à bicyclette, soit 120 km, généralement coupés par une halte d'un jour ou deux auprès de son épouse.

M^{me} de la Souchère continua sur place à pousser activement les travaux, avec les moyens financiers limités dont elle pouvait disposer, et avec l'aide aussi de quelques amis saïgonnais que son esprit d'entreprise et son courage avaient séduits.

Les hectares s'étaient ainsi multipliés. À vrai dire, l'aspect des hévéas avait, dès le début, été assez consternant sur une fraction notable de la plantation, et il avait fallu bientôt en abandonner les parties plantées les plus basses, de temps à autre inondées par les eaux infiltrées du rach. Malgré ce mécompte et quelques autres, M^{me} de la Souchère n'avait pas abandonné son entreprise.

Elle continuait à séjourner la plupart du temps au milieu de ses hévéas rabougris, auxquels s'ajoutaient chaque année un certain nombre de milliers, ou de dizaines de milliers, de plants supplémentaires. De son côté, le pilote de la rivière de Saïgon continuait lui aussi à faire à bicyclette, toutes les semaines ou à peu près, les 120 km séparant du port le cap Saint-Jacques, avec halte sur la plantation. Ce fut à l'occasion d'un de ces passages qu'en 1918 ou 1919, il mourut subitement, à Long-Thanh même, dans des circonstances qui, par la suite, défrayèrent assez largement la chronique saïgonnaise : il est inutile de les rapporter ici.

La regrettable disparition de M. de la Souchère ¹² ne devait entraver en rien la poursuite des opérations sur le domaine.

Les années 1920 à 1923 furent difficiles pour la plantation comme pour les autres plantations d'hévéas en Extrême-Orient. « La Souchère » ne parvint [277] à subsister que par une diversité d'expédients auxquels l'ingéniosité de sa propriétaire réussissait à recourir mois après mois.

La mise en vigueur du plan Stevenson, en 1924, devait lui apporter une prospérité soudaine dont les effets ne tardèrent pas à combler les rêves les plus ambitieux de sa propriétaire.

Les trois ou quatre années qui s'ensuivirent furent, pour elle, un temps de gloire sans nuages. Tout en menant grand train à Saïgon, elle entreprit d'augmenter considérablement la superficie plantée de son domaine, réussissant à la doubler ou à peu près, de sorte que, lors du retour des vaches maigres, en 1929, cette dernière comportait au total quelque 900 hectares.

Recourant de nouveau aux expédients, M^{me} de la Souchère y trouva, cette fois-ci et à la longue, beaucoup moins de facilités. Vers la fin de 1932, elle se vit acculée à la nécessité de tenter de faire une sortie honorable : son principal créancier, qui n'était autre que la Banque de l'Indochine, n'allait heureusement pas se refuser à la lui permettre.

¹² Sa tombe, érigée en un emplacement choisi de la plantation, continua à être respectée et entretenue durant tout le temps où l'autorité de la S.I.P.H. s'exerça sur les lieux.

Les circonstances du moment y étaient favorables : à Saïgon, la crise n'avait pas frappé seulement les plantations de caoutchouc, et la Banque de l'Indochine, principal établissement financier de la place, s'était, au bout du compte, retrouvé cette année-là, pour des montants variables mais généralement importants, créancière de la plupart des entreprises existant alors à Saïgon, quelle que fût d'ailleurs la nature de leurs activités.

Conduire, en présence d'une telle situation, la politique de ce grand établissement financier n'était pas chose facile. L'opinion publique, inévitablement, se montrait hostile à un pouvoir bancaire dans lequel elle voyait la source de tous les maux qui frappaient alors l'économie de la Colonie. Le gouvernement général, comme tous les gouvernements en toutes circonstances, souhaitait avant tout, pour sa part, que fussent évités des incidents qui auraient pu être générateurs de troubles.

Or, précisément, des incidents avaient commencé à se produire.

J'ai déjà évoqué le suicide de Joseph Pierret, sur la plantation de la Route-Haute, au tout début des années 1930 [juillet 1931]. Quelque temps après [en réalité, bien après, le 20 mars 1935], le notaire Mathieu, président du Syndicat des planteurs à Saïgon, s'était suicidé à son tour après avoir tenté de mettre le feu à son étude.

[278] Une déconfiture trop retentissante de M^{me} de la Souchère survenant sur ces entrefaites n'aurait pas manqué de soulever un tollé général, contre la Banque, qui eut la sagesse de le comprendre.

Au surplus, Paul Gannay, inspecteur général de la Banque à Saïgon, n'était sans doute pas, dans le fond, l'homme froid et intraitable qu'il s'attachait généralement à paraître. De temps en temps, il lui arrivait même de montrer à l'égard de tel ou tel client en difficulté, une compréhension sympathique de sa situation, en l'aidant discrètement d'une manière ou d'une autre à se tirer d'affaire.

L'arrangement qui intervint à son initiative, durant l'hiver 1932-1933 [octobre 1933], entre la Banque et M^{me} de la Souchère devait offrir finalement à cette dernière la possibilité de faire, professionnellement parlant, une fin décente : toutes ses dettes, nombreuses et variées, étaient définitivement apurées, tandis qu'en contrepartie, la Banque prenait possession de la plantation portant son nom à Long-Thanh. En outre, lui était assurée — en suite de l'intervention personnelle de Gannay sans doute — une sorte de rente viagère lui permettant de continuer à vivre décemment à Saïgon avec ses enfants adoptifs : cette femme au grand cœur avait recueilli, en effet, deux ou trois orphelins eurasiens qu'elle élevait comme s'ils eussent été ses propres enfants.

Devenue avec les années figure marquante de la société saïgonnaise, M^{me} de la Souchère devait recueillir, après la Libération et durant de nombreuses années encore par la suite, de la part du petit monde des planteurs, des témoignages de sympathie que vint sanctionner, vers 1950 ou un peu avant [dès 1926 !], sa nomination de présidente d'honneur du Syndicat à Saïgon.

Quant à la Banque de l'Indochine, devenue propriétaire de sa plantation [en octobre 1933], qu'allait-elle bien pouvoir en faire ?

Le hasard voulut qu'à cette époque, il y eut, parmi les membres de son état-major à Saïgon, un ancien polytechnicien du nom de Robert Soliva, qui, ayant été en poste pendant quelque temps à Singapour, y avait pris intérêt à tout ce qui pouvait concerner le caoutchouc, ses débouchés, son marché, et, surtout, les conditions de sa production en Malaisie et ailleurs. Il devait même, un peu plus tard, présenter au public, dans un petit bouquin, ses connaissances acquises sur la question ¹³.

¹³ *An Economic View of Rubber Planting*, by R. SOLIVA, Kelly Walsh. Ltd, Singapore. Traduction française dans le *Bulletin économique de l'Indochine* — Séries spéciales 1931. Et plus tard : L'évolution de la culture du caoutchouc de 1928 à 1938 (*Bulletin économique de l'Indochine*, fascicule 3, 1940 et *L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 au 31 août 1940).

C'est Soliva qui ouvrit l'agence de Londres de la Banque de l'Indochine en mai 1940, avant d'être envoyé à New-York en octobre suivant. En 1956, il représentait encore la banque au conseil du Crédit foncier du Brésil (A.L.).

La plantation ex- « la Souchère » ayant été mise en société anonyme, sous le nom de « Société des plantations de Long-thanh », avec la Banque de l'Indochine comme actionnaire quasiment unique, Soliva se vit tout naturellement désigné pour s'en occuper.

[279]. Un de ses premiers soins fut de recruter un autre polytechnicien, comme lui, pour la gérer sur place. En ces années de crise, il n'en manquait pas à la Colonie à la recherche d'un emploi.

Son choix se porta sur un jeune, du nom de Jacques Durand, auquel fut aussitôt confiée la tâche de greffer, le plus vite possible et sur la plus grande échelle qu'il se pourrait, tous les jeunes hévéas que M^{me} de la Souchère s'était efforcée de planter quelques années auparavant, ce que leur faible croissance n'interdisait pas de faire malgré leur âge relativement avancé.

Jacques Durand ne connaissait rien à l'hévéaculture. Mais c'était un garçon doué d'un grand bon sens et de beaucoup d'esprit pratique. En s'aidant de conseils recueillis sur d'autres plantations de terres grises, notamment du côté des Hévéas de Tayninh, il réussit en peu de temps à accomplir la besogne qui lui avait été demandée, tout en s'appliquant à donner aux plus vieux arbres exploités de la plantation, 500 hectares à peu près, un aspect plus présentable, grâce à quelques épandages d'engrais azotés, d'ailleurs parcimonieusement mesurés en raison de l'étroitesse de la trésorerie.

Suite :

1935 (octobre) : constitution [Plantations de Long-Thanh](#) (ex-de la Souchère).

1936 (février) : Long-Thanh (ex-de la Souchère) absorbe CASI (Agricole Sud-Indochinoise).

1937 (1^{er} janvier) : SIPH absorbe Long-Thanh.

Étude de M^e Pierre PÂRIS, avocat à la Cour d'appel de Saïgon,
89, rue Mac-Mahon Saïgon
Purge d'hypothèques légales
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 août 1939)

[...] vente par la Société Denis-frères d'Indochine, [...] au profit du Domaine colonial, d'un immeuble comprenant un terrain inculte de terme quasi-rectangulaire d'une superficie de un hectare onze ares quarante centiares (1 ha. 11 a. 40 c.) sis au village de Tan-son-Nhut, canton de Duong-hoa-Thuong, province de Giadinh, [...] les anciens propriétaires dudit immeuble, outre la Société Denis-frères d'Indochine, venderesse, étaient :

1° Madame Jeanne Marguerite Marie BERTIN, planteur, veuve de M. *Charles Jules Marie Henri RIVIÈRE DE LA SOUCHÈRE*, demeurant à Saïgon, 213, rue Catinat. [...]

L'avocat à la Cour,
Pierre PÂRIS.

L'Impartial du 4 août 1939

NÉCROLOGIE

[Décès d'un des enfants adoptifs de M^{me} de la Souchère]

(*L'Écho annamite*, 6 novembre 1939)

Nous apprenons avec regret le décès de :

Jean-François-Claude de la Souchère, âgé de douze ans, fils de M^{me} Vve Charles Bertin Rivière de La Souchère, décédé à La Seyne-sur-Mer, le quatre novembre 1939, après une courte maladie.

En cette douloureuse occasion, nous présentons à M^{me} de la Souchère et à sa famille nos condoléances profondément émues.

NÉCROLOGIE

Jean de la Souchère

(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 15 novembre 1939)

Avant d'ouvrir la séance, le président fait savoir que madame de la SOUCHÈRE, très affectée par la perte de son fils Jean, le prie de l'excuser auprès des membres de la chambre syndicale de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Le président et les membres de la chambre syndicale s'associent à sa douleur et la prient de trouver ici leurs condoléances.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 mars 1942)

PARTICULIERS MEMBRES TITULAIRES

Berthin [*sic* : Bertin] de la Souchère Charles [l'un des enfants adoptifs de M^{me} de la Souchère], représenté par M. W. Bazé à Xuânloc.
